

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

124^e année

14 mars

1992

No 11

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

124^e année
14 mars 1992
No 11

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	967
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE-D'AUTRAY (Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	967
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	967
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	967
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	967
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	967
M.R.C. DE MATANE (Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	967
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU (Nouveau délai pour permettre d'examiner et d'approuver un règlement d'urbanisme)	967
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	968

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA (Rachat d'obligations)	968
LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL (Assemblée)	969
RÉGIE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC (Indexation des droits et des frais)	968
SUCCESSION JEAN-FRANÇOIS GILBERT (Bénéfice d'inventaire)	969
SUCCESSION LUCIEN BUTEAU (Bénéfice d'inventaire)	969
SUCCESSION NORMAND WEINER (Bénéfice d'inventaire)	969
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Modifications aux statuts)	969

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉ DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Alexandre Abdellatif Lakroni	971
Arthur Aaron Meyer	971
Bruno Jean Radicioni	971
Christopher Joseph Walter Thomas	971
Gregory Karchemny	971
Johanna Maria Petronella Hanny Kaufmann	971
John Can Boyaci	971
Joseph Daniel Lavoie	971
Joseph Gaston Pierre Derek Raymond Nadeau	972
Joseph Léonard Arseneault	972
Joseph Richard Michel Robert Brunelle	972
Lucie Ngoc Phung Huynh	972
Luigi Richard Vaudrin	972
Maria Jeannine Radicioni	972

Marie Bernadette Eva Brunelle	972
Marie Carole Audrey Pépin-Mitchell	972
Marie Carole Martine Chantale Larouche	972
Marie Christiane Micheline Leblanc	973
Marie Christine France Bélieveau	973
Marie Claire Manon Rioux	973
Marie Clémence Lise Brunelle	973
Marie Denise Huguette Murielle Brunelle	973
Marie Eva-Anne Leblanc	973
Marie Francine Bourgoin-Dumont	973
Marie Germaine Denise Brunelle	973
Marie Lorraine Denise Michelle Poirier	973
Marie Louise Diane Therrien	973
Marie Lucille Nicole Brunelle	973
Marie Manon Denise Lynda Durocher	974
Marie Marcelle Julie Perron	974
Marie Pauline Fernande Whissell	974
Marie Paule Joëlle Gagné	974
Marie Pierrette Anne Paradis	974
Marie Rita Rolande Ginette Marois	974
Marie Yolande Louise Gagnon	974
Micheline Hlodiye Uysal	974
Myriam Céline Chantale Marquis	974
Patricia Mathieu	974
Richard Léonard Pépin-Mitchell	975
Sarah Serey Thiounn	975

DEMANDÉS

Allain Soucy	975
Claudine Gignac	975
Claudine Watters	975
Danièle Davidson Audet	975
Denis Papageorgacopoulos	975
Denise Lafontaine	975
Edmond Charest	975
Gérald Baillargeon	976
Giacomo Sicariccia	976
Howard Neil Fruitman	976
Hung Cheng	976
Imelda Fleury	976
Jean-Rock Tremblay	976
Jelal Belhassen	976
Jocelyn Laporte	976
Joseph Henri Louis Simard	976
Joseph Rhéo Richard Poirier	977
Joseph Rosaire Rhenald Gagnon	977
Judith Robinette	977
Juliette Lyne Gagnier	977
Kathleen Aubin	977
Lawrence Vachon	977
Lise Lalonde	977
Luc Lachapelle	977
Marie Angéline (Évangéline) St-Louis	977
Marie Jane Janique Delorme	978
Marie, Lyne, Nathalie Leblanc-Desharnais	978
Marilaine Caron	978
Michael John Hrtshan	978
Nancy St-Denis	978
Nicolas Tremblay	978
Patricia Vermette	978
Pauline Juneau	978

Richère Déziel	978	CLUB MOTOCYCLISTE LES MERCENAIRES INC.	1022
Stéphane Choquette	979	CLUB SOCIAL DES RIVES	1022
Stephen Theodorus Strilesky	979	COMITÉ D'ÉCHANGE INTERLINGUISTIQUE DE	
Sylvain Roussy	979	MASCOUCHE INC.	1023
Sylvie Larocque	979	COMPAGNIE DE COMMERÇANTS CHUI-SUM	
Thénora Mongrain	979	LTÉE.	1023
Yvette Coudé	979	DÉCORATION MARIE-THÉRÈSE BÉRUBÉ INC.	1023
COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES		DEVREN LIMITÉE	1023
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		DISTRIBUTION ALTOMARE INC.	1023
CONSTITUTION	980	EDDYCAM INC.	1023
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		ÉLOI BERNIER INC.	1023
CONTINUATION	1001	FILMS MÉDIA INC.	1023
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		FONDS DE DÉVELOPPEMENT POPULAIRE DU	
FUSION	1002	LAC ETCHEMIN INC.	1023
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		FORTTRANS INC.	1023
MODIFICATION	1002	GÉRALD SAXE INC.	1024
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		GESTION PAUL-ÉMILE BOUCHER INC.	1024
LETTRES PATENTES	1013	GESTION PHIMA INC.	1024
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	1018	GESTION SYNAPSE INC.	1024
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		GILLES MALENFANT INC.	1024
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION		INDUSTRIES B.J. INC.	1024
SOCIALE (ARTICLE 21)	1019	INDUSTRIES VICTORIA INC.	1024
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —		INVESTISSEMENT COMMERCIAUX INC.	1024
ÉTABLISSEMENT OU (ARTICLE 32)	1020	LABORATOIRE MAGIQUE INC.	1024
DISSOLUTION — DEMANDE DE		LE BUREAU D'AJUSTEMENT DE JOLIETTE	
1257-2525 QUÉBEC INC.	1021	LTÉE	1024
2329-2949 QUÉBEC INC.	1021	LE CENTRE DE SECOURS L'ARCHE DE	
2332-8826 QUÉBEC INC.	1021	NOÉ INC.	1025
2412-9496 QUÉBEC INC.	1021	LES EMBALLEURS POMEX INC.	1025
2420-0982 QUÉBEC INC.	1021	LES ENTREPRISES J.N. GENEST INC.	1025
2621-0674 QUÉBEC INC.	1021	LES ENTREPRISES LIGNES AUTO-PLUS INC.	1025
2625-4938 QUÉBEC INC.	1021	LES ENTREPRISES SPORTIVES B.G.L. INC.	1025
2643-5271 QUÉBEC INC.	1022	LES GESTIONS K.D.T. INC.	1025
2758-3590 QUÉBEC INC.	1022	LES PLACEMENTS DUMAR LTÉE	1025
ACCOMMODATION JOHANNE BERGERON INC.	1022	LES SERVICES TECHNIQUES MAGUIRE INC.	1025
ALTECH ALARM TECHNOLOGY INC.	1027	LES VOILIERS VALLÉE INC.	1025
ALTOMARE INC.	1022	LUMI-NOVA LTD.	1025
AVIATION J.M.L. INC.	1022	LUMI-NOVA LTÉE	1025
BUFFET JOLIO INC.	1022	L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE	
CENTRE DE RECHERCHE GREFFE-DIABÈTE DU		ROBERTSONVILLE INC.	1026
QUÉBEC INC.	1022	NORTH END SALVAGE INC.	1026
CENTRE QUÉBÉCOIS D'ÉTUDES SUR LES		ORCHEM INC.	1026
MÉDIAS	1022	PANNOX INC.	1026
CHUI-SUM TRADING CO. LTD.	1023	PETROLANE LTD	1026
CLAIRE FABRICS INC.	1027	PETROLANE LTÉE	1026
CLAIRE FABRICS INC.	1027	PHILIPPE BLANCHETTE INC.	1026
		PLACEMENTS GUY CHARLEBOIS LTÉE	1026
		PROTECTION S. A. R. INC.	1026
		P.E. JACQUES FOURRURES INC.	1026
		REBUT DU NORD INC.	1026
		RÉNO-VISION 2000 INC.	1026
		RÉSIDENCE SOLEIL LEVANT INC.	1027
		RESTAURANT LA PAUSE CAFÉ INC.	1027
		RICHARD GAREAU, ADVERTISING	
		COUNSELLOR INC.	1027
		RICHARD GAREAU, PUBLICISTE-CONSEIL INC.	1027
		R. CHIQUETTE & FILS INC.	1027
		SPLENDOR FUR PROCESSING (1989) INC.	1027
		TECHNOLOGIE D'ALARME ALTECH INC.	1027
		TISSUS DE REMBOURRAGE CLAIRE INC.	1027
		TISSUS DE REMBOURRAGE CLAIRE INC.	1027

TRAITEMENT DE FOURRURE SPLENDOR (1989) INC.	1027	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND	1031
TRANSPORT LAURENT TREMBLAY INC.	1027	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TMSA	1030
T.S. MEEHAN LTÉE	1027		
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES		INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (PERMIS INITIAL)	1028	ASSURANCES — LOI SUR LES	
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CHEQUERS (Annulation de permis)	1031
CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (ARTICLE 1879 DU CODE CIVIL)		PACIFIC EMPLOYERS INSURANCE COMPANY (Demande de remboursement de cautionnement)	1032
BLUE RANGE II LIMITED PARTNERSHIP	1028	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
ENVIROCAPITAL CANADIAN		AFFAIRES MUNICIPALES	
ENVIRONMENTAL VENTURE, FUND, LIMITED PARTNERSHIP	1028	RÉGIE DES INSTALLATIONS INTERMUNICIPALES DE NEUVILLE (Constitution d'une régie intermunicipale - modification)	1032
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUE RANGE II	1028	VILLAGE DE FORTIERVILLE ET PAROISSE DE SAINT-PHILOMÈNE-DE-FORTIERVILLE (Annexion) (Erratum)	1049
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENVIROCAPITAL FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN EN ENVIRONNEMENT	1028	ÉNERGIE ET RESSOURCES	
CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL		INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS	1032
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉDIFICE DUMOULIN	1029	INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS	1032
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DE VILLE	1029	INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE REVERAIN	1029	175386 CANADA INC. * (Autorisation - modification)	1033
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE GRIGNON-SAUVÉ	1029	RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC	
DISSOLUTION		PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 838 TANGUAY	1029	PROFESSIONNEL CONSIDÉRÉ NON PARTICIPANT	1033
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CLIPIMAGES II	1029	RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI SUR LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOTOPLUS	1029	REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE	1033
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RIRA BIEN II	1030	VENTES PAR SHÉRIF	
FORMATION		BEAUHARNOIS	
ACQUILLA FILMS DISTRIBUTION AND COMPANY, LIMITED	1030	BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. DAGENAI	1034
CITECELL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1030	CAISSE POPULAIRE ST-ESPRIT DE VALLEYFIELD c. DEBIEN ET AL.	1034
*SERVOMATION INTERNATIONAL, L.P. COMME COMMANDITAIRE	1030		
SERVOMATION INTERNATIONAL*, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1030		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION DE FILMS ACQUILLA	1030		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA	1031		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉDIFICE DUMOULIN	1031		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DE VILLE	1031		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE REVERAIN	1031		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE GRIGNON-SAUVÉ	1031		

BEDFORD

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. CONSTRUCTIONS J.W. SAWYER
LTÉE ET AL. 1035
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. GARIÉPY 1035

DRUMMOND

CAISSE POPULAIRE ST-FRÉDÉRIC DE
DRUMMONDVILLE c. GESTION DESILETS-
RODIERS INC. ET AL. 1036

GASPÉ

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-
ÉPARGNE INC c. 2626-0661 QUÉBEC INC.
ET AL. 1037

HULL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE
COMMERCE c. MÉNARD 1038
CUISINE DECO LTÉE c. ANTOINE ET AL. 1039

IBERVILLE

IMPÔT SUR LE REVENU c. TERMINAL
RENTAL INC. 1039
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
c. LES JARDINIERS MODÈLES INC. ET AL. 1039

JOLIETTE

JEAN RIOPEL INC. c. BURNETT (Erratum) 1049

LONGUEUIL

DESCHÊNES c. 126860 CANADA LTÉE 1041

MONTREAL

BANQUE LEUMI-LE-ISRAEL (CANADA)
c. MENSCHIK 1042
COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE
LAVAL c. WESTMOUNT TRUST COMPANY
LTÉE ET AL. 1042
RGA MÉTAL LTÉE c. PAUL SYLVESTRE "LE
JOURNAL DE L'EMPLOI" 1042
ROCKY MOUNTAIN ENTERPRISES LTD. c.
CONSTANTINESCU-BOTA ET AL. 1043
TODDGLN CONSTRUCTION LIMITED c.
DINNEREX DEVELOPMENTS INC. 1044

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE VAL-BÉLAIR
c. CARRIER ET AL. 1044
CAISSE POPULAIRE DUBERGER c. MOLOGEAN 1045

CÉRAMIQUE DANIEL LANGLOIS INC. c.
PIERRE RANGER CONSTRUCTION INC.
ET AL. 1045
LES PÉTROLES L.W. INC. c. BOIVIN 1045

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DIONNE 1046

SAINT-FRANÇOIS

LEFEBVRE c. LANGLOIS 1046

SAINT-HYACINTHE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE
COMMERCE c. TRUDEAU ET AL. 1047
CAISSE POPULAIRE RIVIERA c. LEMIEUX 1047

TERREBONNE

CHARBONNEAU c. BEAUCHAMP 1048
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-
D'HOWARD c. CYR 1048
OTTAWA COMMUNITY CREDIT UNION
c. DEWAR 1049

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

M.R.C. DE LAJEMMERAIS 1049
M.R.C. D'ABITIBI 1049
VILLE DE CHIBOUGAMAU 1049

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Colombier

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 avril 1992, pour permettre à la municipalité de Colombier d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 25 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Lanoraie-d'Autray

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 16 juillet 1992, pour permettre à la municipalité de Lanoraie-d'Autray d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de D'Autray.

Québec, le 25 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Saint-Honoré

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 mai 1992, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Honoré pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 25 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Saint-Lin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 9 avril 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Lin d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Montcalm.

Québec, le 25 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Tadoussac

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 14 juin 1992, pour permettre à la municipalité de Tadoussac d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 26 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 mai 1992 le délai prescrit à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 25 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité régionale de comté de Matane

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 juin 1992, à la municipalité régionale de comté de Matane pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 25 février 1992

3563

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 22 avril 1992, pour permettre à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu d'examiner et d'approuver, conformément au schéma d'aménagement en vigueur, le règlement de zonage numéro 96-91 modifié par le règlement numéro 100-92 de la

municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et transmis à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu le 8 janvier 1992.

Québec, le 26 février 1992

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3563

Ville de Saint-Félicien

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 20 mai 1992, pour permettre à la ville de Saint-Félicien d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 26 février 1992

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3563

Avis divers

Commission scolaire régionale de l'Yamaska Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 1 220 000 \$ à 9 % dues le 1^{er} mai 1994.

Avis est donné, par les présentes, que conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission scolaire régionale de l'Yamaska rachètera le 1^{er} mai 1992, un montant de 103 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} mai 1994 de son émission d'obligations originale de 1 220 000 \$, datée du 1^{er} mai 1974 et portant intérêt au taux de 9 %, payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants :

dénominations de 25 000 \$ pour être rachetées en entier :

A005 A007

et dénominations de 1 000 \$ pour être rachetées en entier :

M330	M355	M366	M368
M369	M370	M375	M376
M377	M380	M384	M385
M391	M404	M413	M418
M427	M434	M443	M448
M459	M460	M461	M462
M468	M469	M470	M471
M472	M473	M475	M478
M479	M486	M494	M495
M496	M500	M515	M520
M523	M539	M551	M552
M557	M567	M569	M570
M571	M572	M583	M585
M586			

Les dites obligations seront remboursables, au pair, en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la Province de Québec.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} mai 1992 et devront être présentées pour remboursement.

Les coupons dus le 1^{er} mai 1992 peuvent être détachés et présentés de la manière habituelle.

Saint-Hyacinthe, le 24 février 1992

Le directeur général,
Jacques DUPRÉ

78374

Avis d'indexation des droits et des frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool

Conformément au quatrième alinéa de l'article 9 du Règlement sur les droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool, la Régie des permis d'alcool du Québec publie le tableau des droits et des frais payables indexés au 1^{er} avril 1992, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada se terminant le 31 décembre de l'année précédente tel qu'établi à 5,6 % par Statistique Canada.

Le président et directeur général de la Régie des permis d'alcool du Québec,

TABEAU DU TARIF DES FRAIS ET DES DROITS PAYABLES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PERMIS D'ALCOOL INDEXÉS

	Du 1 ^{er} avril 1991 au 31 mars 1992 taux d'indexation : 4,8 %	Du 1 ^{er} avril 1992 au 31 mars 1993 taux d'indexation : 5,6 %
permis de brasserie	365,00 \$	385,00 \$
permis de taverne	365,00 \$	385,00 \$
permis de restaurant (vendre)	377,00 \$	398,00 \$
permis de restaurant (servir)	377,00 \$	398,00 \$
permis de bar	377,00 \$	398,00 \$
permis de club	201,00 \$	212,00 \$
permis d'épicerie	101,00 \$	107,00 \$
permis de vendeur de cidre	101,00 \$	107,00 \$
permis « Parc olympique »	201,00 \$	212,00 \$
permis « Terre des hommes »	201,00 \$	212,00 \$

	Du 1 ^{er} avril 1991 au 31 mars 1992 taux d'indexation : 4,8 %	Du 1 ^{er} avril 1992 au 31 mars 1993 taux d'indexation : 5,6 %
Transporteur aérien		
Niveau 1	2 641,00 \$	2 789,00 \$
Autre niveau	1 320,00 \$	1 394,00 \$
permis de réunion servir	26,00 \$/jour (max. 157,00 \$)	27,00 \$/jour (max. 166,00 \$)
vendre	52,00 \$/jour (max. 262,00 \$)	55,00 \$/jour (max. 277,00 \$)
autorisation spectacles	264,00 \$	279,00 \$
danse	264,00 \$	279,00 \$
projection de films	264,00 \$	279,00 \$
autorisation d'exploitation temporaire (droits payables)	79,00 \$	83,00 \$
frais d'étude	79,00 \$	83,00 \$

3573

La Compagnie du chemin de fer de Québec Central

L'assemblée générale annuelle des détenteurs de titres de la compagnie du chemin de fer de Québec Central se tiendra à la gare Windsor, Montréal (Québec), Canada, dans la salle de conférence, bureau 155, le mercredi 15 avril 1992, à onze heures du matin pour présenter les états financiers, élire deux administrateurs représentant les détenteurs de titres de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, nommer le vérificateur de la compagnie et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

Montréal, le 20 février 1992

Le secrétaire adjoint,
D.J. KEZAR

78193-10-4

Succession Jean-François Gilbert

Prenez avis que dame Ginette Poulin, domiciliée au 14625, boulevard Lacroix, Saint-Georges, comté de Beauce, agissant en sa qualité de tutrice de David Gilbert, domicilié au même endroit, dûment nommée à cette fonction en vertu d'un jugement rendu par la Cour supérieure pour le district de Beauce le 20 janvier 1992, dossier numéro 350-14-000005-926, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom dudit David Gilbert, la succession de feu Jean-François Gilbert, décédé le 1^{er} décembre 1991, aux termes d'un acte reçu devant Alain Veilleux, notaire, 1339, rue Principale, Saint-Côme Linière, comté de Beauce, le 20 février 1992 et enregistré au bureau d'enregistrement de Beauce le 21 février 1992 sous le numéro 417523.

Après deux (2) mois du présent avis, ladite dame Ginette Poulin paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Côme Linière, le 26 février 1992

78348

Le procureur,
Alain VEILLEUX, notaire

Succession Lucien Buteau

Claude Maryse Buteau, en sa qualité d'héritière légale d'une moitié (1/2) indivise de la succession ci-dessus, qu'elle avait acceptée, sous bénéfice d'inventaire, le 7 novembre 1989, aux termes d'un acte reçu par Pierre Labelle, notaire, copie duquel avait été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le no 4218298, donne par les présentes avis, conformément à l'article 677 du Code civil, qu'elle a renoncé au bénéfice d'inventaire afin de devenir héritière pure et simple de sa part indivise de ladite succession, aux termes d'un acte reçu par le même notaire, le trois février courant (1992) et dont copie a été enregistrée au même bureau sous le no 4475084.

Montréal, le 25 février 1992

78397

Le procureur,
PIERRE LABELLE, notaire

Succession Norman Weiner

Prenez avis qu'en date du 21 février 1991, Louise Shenker, ès qualités de tutrice de Karen Weiner, en vertu du jugement rendu en date du 17 décembre 1991 portant le numéro 500-14-005071-915, a accepté la succession du défunt Norman Weiner, sous bénéfice d'inventaire, à Montréal, le 21 février 1992, portant le numéro 4476677, reçu devant le notaire Jamie Malus de l'étude Solomon & Malus, situé au 1010, de la Gauchetière Ouest, local 1950, Montréal, QC.

Montréal, le 1^{er} mars 1992

78439

Le procureur,
ANDREW HEFT

Université de Montréal**Modifications aux statuts**

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, c. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante :

1. En remplaçant les articles 29.01, 31.01 et 34.01 par les suivants :

29.01 Composition du conseil de faculté

Un conseil de faculté se compose d'au moins dix et d'au plus dix-neuf membres et comprend les personnes suivantes :

a) le doyen, le vice-doyen et le secrétaire de la faculté;

b) trois professeurs de la faculté élus annuellement par l'assemblée de la faculté, pour un mandat de trois ans qui n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois, les premiers membres ainsi élus recevant un mandat d'un, deux et trois ans respectivement;

b') trois étudiants de la faculté, élus annuellement par l'ensemble des étudiants de tous les cycles d'étude de la faculté réunis en assemblée, pour un mandat de trois ans qui n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois, les premiers membres ainsi élus recevant un mandat d'un, deux et trois ans respectivement.

L'assemblée des étudiants est convoquée par l'association étudiante représentative ou, à défaut de telle association, par le conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des statuts ou, à défaut, par le doyen.

c) au plus six membres choisis par le conseil parmi les directeurs des départements et des instituts de la faculté, pour un mandat de trois ans;

d) au plus trois autres professeurs de la faculté élus par l'assemblée de la faculté conformément à une résolution du conseil de la faculté qui détermine leur nombre, la durée de leur mandat et toutes autres modalités;

d') un chargé de cours, dans les facultés non départementalisées comptant au moins dix chargés de cours. Il est élu par et parmi les chargés de cours de la faculté, à la suite d'un scrutin par courrier. Son mandat est de deux ans, renouvelable.

Seuls les membres désignés en vertu des alinéas a, b, c et d siègent sur les questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

Le conseil de faculté se réunit au moins tous les trois mois.

31.01 Composition de l'assemblée de département

L'assemblée de département se compose de:

a) tous les professeurs du département;

a') un chargé de cours ou un suppléant également chargé de cours, dans les départements comptant au moins dix chargés de cours. Ces deux personnes sont élues par et parmi les chargés de cours du département, à la suite d'un scrutin par courrier. Leur mandat est de deux ans, renouvelable.

b) d'étudiants élus par l'ensemble des étudiants des trois cycles d'étude du département réunis en assemblée, dont le nombre est au plus le tiers du nombre des professeurs dudit département, sans jamais excéder douze.

L'assemblée des étudiants est convoquée par l'association étudiante représentative ou, à défaut de telle association, par le conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des statuts ou, à défaut, par le directeur.

c) les professeurs invités, les professeurs associés, les chargés de cours et d'autres personnes désignées par les règlements de l'université

peuvent être invités à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote.

Seuls les membres désignés en vertu des alinéas a et c siègent sur les questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

L'alinéa b ne s'applique qu'aux départements qui sont un lieu de rattachement d'étudiants. Pour les autres, le conseil de faculté peut décider qu'une assemblée de département pourra comprendre des étudiants dont il détermine le nombre, la qualité et les modalités de nomination.

Le directeur de département préside l'assemblée de département. Il la convoque au moins une fois par année et chaque fois que lui-même ou le doyen le juge opportun, ou qu'au moins le quart de ses membres en font la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci.

Dans les écoles affiliées, ces assemblées sont de composition équivalente.

34.01 Comité des études

Un comité des études est constitué dans les facultés non départementalisées, dans les facultés dont les départements ne sont pas un lieu de rattachement d'étudiants et dans les départements qui sont un lieu de rattachement d'étudiants.

Le présent article ne s'applique pas à la Faculté des études supérieures et à la Faculté de l'éducation permanente.

La composition du comité des études est déterminée par le conseil de la faculté; il comporte au moins huit et au plus treize membres et est composé comme suit:

a) le président, qui est d'office le doyen ou le directeur de département; il peut s'y faire représenter;

b) au moins trois étudiants de la faculté ou du département, dont un étudiant du deuxième ou du troisième cycle s'il en est;

c) de professeurs de la faculté ou du département, en nombre égal au nombre d'étudiants nommés en vertu de l'alinéa b;

c') un chargé de cours dans une faculté ou dans un département comptant au moins dix chargés de cours;

d) au plus deux diplômés de l'université dans le champ d'étude de la faculté ou du département et qui n'y sont ni étudiants ni professeurs, ni chargés de cours.

Les étudiants sont nommés au comité par l'ensemble des étudiants des trois cycles de la faculté ou du département réunis en assemblée générale. Cette assemblée est convoquée par l'association représentative des étudiants de la faculté ou du département ou, à défaut d'une telle association, par le doyen ou le directeur.

Dans les facultés, les professeurs sont nommés au comité par le conseil de faculté et, dans les départements, par les professeurs du département réunis à cette fin en assemblée.

Le chargé de cours est élu par et parmi les chargés de cours de la faculté ou du département à la suite d'un scrutin par courrier.

Les diplômés sont cooptés par le comité.

Les membres du comité sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans, à l'exception du chargé de cours qui est élu pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Le comité des études peut constituer des sous-comités et les autoriser à donner leur avis au conseil de la faculté ou à l'assemblée départementale.

Le comité donne avis au conseil de faculté ou à l'assemblée de département sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du règlement pédagogique.

Le procureur,
GABRIEL LANGIS

78411

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Alexandre Abdellatif Lakroni

Par le certificat numéro 92-116 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Abdellatif Lakroni, né le 17 mars 1963, en celui de Alexandre Abdellatif Lakroni.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Arthur Aaron Meyer

Par le certificat numéro 92-101 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Arthur Mejer, né le 16 août 1969, en celui de Arthur Aaron Meyer.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Bruno Jean Radicioni

Par le certificat numéro 92-96 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giovanni Bruno Giuseppe Sbrega ditto Radicioni, né le 30 mars 1938, en celui de Bruno Jean Radicioni.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Christopher Joseph Walter Thomas

Par le certificat numéro 92-106 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Christopher Joseph Walter Trohimchuk, né le 25 décembre 1955, en celui de Christopher Joseph Walter Thomas.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Gregory Karchemny

Par le certificat numéro 92-100 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Grzegorz Włodzimierz Karczemny, né le 24 mai 1941, en celui de Gregory Karchemny.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Johanna Maria Petronella Hanny Kaufmann

Par le certificat numéro 92-91 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Johanna Kaufmann, née le 6 octobre 1934, en celui de Johanna Maria Petronella Hanny Kaufmann.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

John Can Boyaci

Par le certificat numéro 92-115 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Can Boyaci, né le 12 mars 1972, en celui de John Can Boyaci.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Joseph Daniel Lavoie

Par le certificat numéro 92-104 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Daniel Lavoie-Rivard, né le 31 mai 1967, en celui de Joseph Daniel Lavoie.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

3570

Joseph Gaston Pierre Derek Raymond Nadeau

Par le certificat numéro 92-97 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gaston Pierre Raymond Nadeau, né le 7 septembre 1956, en celui de Joseph Gaston Pierre Derek Raymond Nadeau.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Léonard Arseneault

Par le certificat numéro 92-105 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Léonard Arseneault, né le 20 mars 1940, en celui de Joseph Léonard Arseneault.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Richard Michel Robert Brunelle

Par le certificat numéro 92-82 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Richard Michel Robert Croteau, né le 20 février 1946, en celui de Joseph Richard Michel Robert Brunelle.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lucie Ngoc Phung Huynh

Par le certificat numéro 92-88 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ngoc Phung Huynh, née le 2 avril 1973, en celui de Lucie Ngoc Phung Huynh.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Luigi Richard Vaudrin

Par le certificat numéro 92-119 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Luigi Riccardo Vaudrin-Maniglio, né le 8 juin 1973, en celui de Luigi Richard Vaudrin.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Maria Jeannine Radicioni

Par le certificat numéro 92-95 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Giovannina Sbrega ditto Radicioni, née le 6 mars 1946, en celui de Maria Jeannine Radicioni.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Bernadette Eva Brunelle

Par le certificat numéro 92-83 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Bernadette-Eva Croteau, née le 14 mai 1939, en celui de Marie Bernadette Eva Brunelle.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carole Audrey Pépin-Mitchell

Par le certificat numéro 92-98 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carole Audrey Pépin-Rioux, née le 23 décembre 1969, en celui de Marie Carole Audrey Pépin-Mitchell.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carole Martine Chantale Larouche

Par le certificat numéro 92-107 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Carole-Martine-Chantale Gagnon, née le 16 février 1967, en celui de Marie Carole Martine Chantale Larouche.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Christiane Micheline Leblanc

Par le certificat numéro 92-117 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Christiane Micheline Michelin, née le 15 octobre 1970, en celui de Marie Christiane Micheline Leblanc.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Christine France Béliveau

Par le certificat numéro 92-94 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Christine France Landry, née le 8 octobre 1969, en celui de Marie Christine France Béliveau.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claire Manon Rioux

Par le certificat numéro 92-102 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Claire-Manon Migneault, née le 12 août 1964, en celui de Marie Claire Manon Rioux.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Clémence Lise Brunelle

Par le certificat numéro 92-81 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clémence Lise Croteau, née le 13 janvier 1941, en celui de Marie Clémence Lise Brunelle.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Denise Huguette Murielle Brunelle

Par le certificat numéro 92-84 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Denise Huguette Murielle Croteau, née le 9 octobre 1936, en celui de Marie Denise Huguette Murielle Brunelle.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Eva-Anne Leblanc

Par le certificat numéro 92-103 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ephéenne Leblanc, née le 18 février 1956, en celui de Marie Eva-Anne Leblanc.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Francine Bourgoin-Dumont

Par le certificat numéro 92-109 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Francine Bourgoin, née le 8 février 1954, en celui de Marie Francine Bourgoin-Dumont.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Germaine Denise Brunelle

Par le certificat numéro 92-80 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Germaine-Denise Croteau, née le 19 juillet 1944, en celui de Marie Germaine Denise Brunelle.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lorraine Denise Michelle Poirier

Par le certificat numéro 92-86 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Huguette Lorraine Kulow, née le 8 mars 1950, en celui de Marie Lorraine Denise Michelle Poirier.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Louise Diane Therrien

Par le certificat numéro 92-90 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Diane Lavoie, née le 27 octobre 1957, en celui de Marie Louise Diane Therrien.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Nicole Brunelle

Par le certificat numéro 92-85 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Nicole Croteau, née le 7 juin 1942, en celui de Marie Lucille Nicole Brunelle.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Manon Denise Lynda Durocher

Par le certificat numéro 92-111 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Manon-Denise-Linda Fournier, née le 3 octobre 1963, en celui de Marie Manon Denise Lynda Durocher.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marcelle Julie Perron

Par le certificat numéro 92-93 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marcelle Julie Bouliane, née le 15 octobre 1972, en celui de Marie Marcelle Julie Perron.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pauline Fernande Whissell

Par le certificat numéro 92-92 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pauline Fernande Louisselle, née le 8 décembre 1938, en celui de Marie Pauline Fernande Whissell.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Paule Joëlle Gagné

Par le certificat numéro 92-118 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Paule Johanne Gagné, née le 21 mai 1958, en celui de Marie Paule Joëlle Gagné.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pierrette Anne Paradis

Par le certificat numéro 92-110 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pierre Anne Paradis, née le 8 décembre 1931, en celui de Marie Pierrette Anne Paradis.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rita Rolande Ginette Marois

Par le certificat numéro 92-112 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Rita-Rolande-Ginette Gélneau, née le 26 avril 1957, en celui de Marie Rita Rolande Ginette Marois.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yolande Louise Gagnon

Par le certificat numéro 92-108 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Louissette-Yolande Gagnon, née le 28 octobre 1942, en celui de Marie Yolande Louise Gagnon.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Micheline Hlodiye Uysal

Par le certificat numéro 92-114 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hlodiye Uysal, née le 16 juin 1955, en celui de Micheline Hlodiye Uysal.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Myriam Céline Chantale Marquis

Par le certificat numéro 92-89 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Myriam-Céline-Chantal Gagnon, née le 6 août 1960, en celui de Myriam Céline Chantale Marquis.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Patricia Mathieu

Par le certificat numéro 92-113 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Paul Joachim Mathieu, né le 25 novembre 1945, en celui de Patricia.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Richard Léonard Pépin-Mitchell

Par le certificat numéro 92-99 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Richard Léonard Pépin-Rioux, né le 19 janvier 1973, en celui de Richard Léonard Pépin-Mitchell.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sarah Serey Thiounn

Par le certificat numéro 92-87 du 14 février 1992, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Serey Thiounn, née le 1^{er} octobre 1966, en celui de Sarah Serey Thiounn.

Sainte-Foy, le 24 février 1992

3570

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Allain Soucy

Prenez avis que Allain Soucy, domicilié au 1582, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Allen Soucy.

Saint-Romuald, le 20 février 1992

78153-10-2

Le requérant,
ALLAIN SOUCY

Claudine Gignac

Prenez avis que Claudine Gignac, domiciliée au 472, rue Durocher, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudine Mercier.

Québec, le 26 février 1992

78328-11-2

Les procureurs de la requérante,
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

Claudine Watters

Prenez avis que Claudine Watters, domiciliée au 2991, boulevard du Versant-Nord, appartement 6, Sainte-Foy, s'adressera au mi-

nistre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudia Watters.

Québec, le 12 février 1992

78404-11-2

Le procureur de la requérante,
GILLES ROY, avocat

Danièle Davidson Audet

Prenez avis que Danièle Davidson Audet, domiciliée au 5604, rue Hercule, Rock Forest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danièle Davidson.

Rock Forest, le 28 février 1992

78435-11-2

La requérante,
DANIELLE DAVIDSON AUDET

Denis Papageorgacopoulos

Prenez avis que Denis Papageorgacopoulos, domicilié au 181, rue Pierre-Héroux, Laval (Sainte-Rose), s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Pappas.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est Giuseppina (alias Josie) Del Vecchio-Papageorgacopoulos, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Laval, le 25 février 1992

78363-11-2

Le procureur du requérant,
LINDA BOUCHER, notaire

Denise Lafontaine

Prenez avis que Denise Lafontaine, domiciliée au 247, route Edgewater, Pincourt, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Denyse Françoise Albina Lafontaine.

Pincourt, le 19 février 1992

78324-10-2

La requérante,
DENISE LAFONTAINE

Edmond Charest

Prenez avis que Edmond Charest, domicilié au 164, R.R. no 3, Matapédia, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edmond Louis Charest.

Matapédia, le 11 février 1992

78214-10-2

Le requérant,
EDMOND CHAREST

Géraldor Baillargeon

Prenez avis que Géraldor Baillargeon, domicilié au 51, 50^e avenue, Saint-Côme, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérald Baillargeon.

Saint-Côme, le 25 février 1992

78331-11-2

Le requérant,
GÉRALDOR BAILLARGEON

Giacomo Sicariccia

Prenez avis que Giacomo Sicariccia, domicilié au 7822, Drolet, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Giacomo Seccareccia.

Montréal, le 28 février 1992

78450-11-2

Le procureur du requérant,
RITA FURCI, notaire

Howard Neil Fruitman

Prenez avis que Howard Neil Fruitman, domicilié au 2250, rue Noël, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Howard Neil Belsky.

Saint-Laurent, le 17 février 1992

78149-10-2

Le procureur du requérant,
NATHALIE MICHAUD, avocate

Hung Cheng

Prenez avis que Hung Cheng, domicilié au 2286, rue Darling, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Sithny Cheng.

Montréal, le 24 février 1992

78329-11-2

Les procureurs du requérant,
BÉLANGER BRUNET LINDOVER, avocats

Imelda Fleury

Prenez avis que Imelda Fleury, domiciliée au 5370, Laflamme, Trois-Rivières-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Fleury.

Trois-Rivières-Ouest, le 18 février 1992

78215-10-2

La requérante,
IMELDA FLEURY

Jean-Rock Tremblay

Prenez avis que Jean-Rock Tremblay, domicilié au 220, Chanoine-Gaudreault, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Rock Duchesne.

Ce changement de nom affectera également les noms de ses enfants Suzanne Tremblay, dit Duchesne et de Patricia Tremblay, dit Duchesne.

Chicoutimi, le 18 février 1992

78168-10-2

Les procureurs du requérant,
PÉRIGNY, BEAULIEU, VÉZINA,
GAUTHIER & VACHON

Jelal Belhassen

Prenez avis que Jelal Belhassen, domicilié au 3515, Préfontaine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeff Jelal Belhassen.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 18 février 1992

78325-10-2

Le requérant,
JELAL BELHASSEN

Jocelyn Laporte

Prenez avis que Jocelyn Laporte, domicilié au 375, rue Garneau, appartement 2, Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jocelyn Tom Laporte.

Mascouche, le 20 février 1992

78318-10-2

Le procureur du requérant,
CLAUDE LEMIRE, avocat

Joseph Henri Louis Simard

Prenez avis que Joseph Henri Louis Simard, domicilié au 551, rue Mars, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Henri Florent Simard.

La Baie, le 17 février 1992

78150-10-2

Le procureur du requérant,
GUY BRASSARD, notaire

Joseph Rhéo Richard Poirier

Prenez avis que Joseph Rhéo Richard Poirier, domicilié au 1, rue Jacques-Cartier, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Martel-Poirier.

Gatineau, le 25 février 1992

78396-11-2

Le procureur du requérant,
MICHEL BLAIS, notaire

Joseph Rosaire Rhenald Gagnon

Prenez avis que Joseph Rosaire Rhenald Gagnon, domicilié au 372, des Pionniers Est, L'Islet-sur-Mer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Rosaire Raynald Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

L'Islet-sur-Mer, le 18 février 1992

78167-10-2

Le requérant,
JOSEPH ROSAIRE RHENALD GAGNON

Judith Robinette

Prenez avis que Judith Robinette, domiciliée au 420, rue Talbot, appartement 3, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Judith Boutin.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Longueuil, le 27 février 1992

78346-11-2

La requérante,
JUDITH ROBINETTE

Juliette Lyne Gagnier

Prenez avis que Marie Juliette Lyne Gagnier, domiciliée au 292, rue Montreuil, quartier Sainte-Dorothée, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Juliette Lyne Stephan.

Montréal, le 2 mars 1992

78414-11-2

Les procureurs de la requérante,
SPIEGEL SOHMER

Kathleen Aubin

Prenez avis que Kathleen Aubin, domiciliée au 1075, Sherbrooke Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kathleen Levack.

Ce changement affectera aussi son fils Kevin Levack Aubin Garand, pour qui le nom officiel deviendra Kevin Levack Garand.

Montréal, le 25 février 1992

78330-11-2

La requérante,
KATHLEEN AUBIN

Lawrence Vachon

Prenez avis que Lawrence Vachon, domiciliée au 129, rang Saint-Jacques, Saint-Séverin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorraine Vachon.

Tring-Jonction, le 28 février 1992

78438-11-2

Le procureur de la requérante,
LOUIS-DENIS DOYON, notaire

Lise Lalande

Prenez avis que Lise Lalande, domiciliée au 1680, rue Principale, appartement 22, canton de Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Marie Lisa Lise Lalonde.

Montréal, le 27 février 1992

78415-11-2

Le procureur de la requérante,
JEAN G. GRAVEL, notaire

Luc Lachapelle

Prenez avis que Luc Lachapelle, domicilié au 10722, Vianney, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Teleman-Luc Lachapelle.

Montréal, le 2 mars 1992

78437-11-2

Le requérant,
LUC LACHAPELLE

Marie Angéline (Évangéline) St-Louis

Prenez avis que Marie Angéline (Évangéline) St-Louis, domiciliée au 2750, rue Bessette, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Line St-Louis.

Drummondville, le 19 février 1992

78169-10-2

Les procureurs de la requérante,
LEDUC, MARTIN, BERGERON,
TESSIER ET FALAISE

Marie Jane Janique Delorme

Prenez avis que Marie Jane Janique Delorme, domiciliée au 8662, avenue Papineau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jane Coralie Delorme.

Ce changement n'affectera personne d'autre que la requérante elle-même.

Montréal, le 27 février 1992

78390-11-2 *La requérante,*
MARIE JANE JANIQUE DELORME

Marie, Lyne, Nathalie Leblanc-Desharnais

Prenez avis que Marie, Lyne, Nathalie Leblanc-Desharnais, domiciliée au 974, 6^e Rang, Saint-Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Lyne, Nathalie Desharnais.

Drummondville, le 21 février 1992

78436-11-2 *Les procureurs de la requérante,*
LEDUC, MARTIN, BERGERON, TESSIER & FALAISE

Marilaine Caron

Prenez avis que Marilaine Caron, domiciliée au 799, Gérard-Morisset, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marylène Caron.

Québec, le 17 février 1992

78151-10-2 *La requérante,*
MARILAINE CARON

Michael John Hrtschan

Prenez avis que Michael John Hrtschan, domicilié au 5551, chemin de la Reine-Marie, appartement 9, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael John Herchan.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 26 février 1992

78386-11-2 *Les procureurs du requérant,*
HELLER CLARKE BLOND

Nancy St-Denis

Prenez avis que Nancy St-Denis, domiciliée au 533, rue Cartier, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Dubé.

Ce changement affectera aussi Zénobie St-Denis.

Sherbrooke, le 18 février 1992

78212-10-2 *Le procureur de la requérante,*
FRANCINE GLADU, *avocate*

Nicolas Tremblay

Prenez avis que Nicolas Tremblay, domicilié au 1320, Teillet, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicolas Reinhardt-Tremblay.

Québec, le 20 janvier 1992

78213-10-2 *Le procureur du requérant,*
GILLES ROY, *avocat*

Patricia Vermette

Prenez avis que Patricia Vermette, domiciliée au 67, Tamarac, Lakefield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia Paule.

Lakefield, le 19 février 1992

78347-11-2 *La requérante,*
PATRICIA VERMETTE

Pauline Juneau

Prenez avis que Pauline Juneau, domiciliée au 637, rue Principale, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paulette Juneau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Gatineau, le 19 février 1992

78216-10-2 *La requérante,*
PAULINE JUNEAU

Richère Déziel

Prenez avis que Richère Déziel, domiciliée au 12545, Nicolas-Joly, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole Déziel.

Montréal, le 18 février 1992

78252-10-2 *Le procureur de la requérante,*
ANTOINE CLOUTIER, *avocat*

Stéphane Choquette

Prenez avis que Stéphane Choquette, domicilié au 3, d'Auteuil, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Prévost.

Québec, le 13 février 1992

78403-11-2

Le procureur du requérant,
GILLES ROY, avocat

Stephen Theodorus Strilesky

Prenez avis que Stephen Theodorus Strilesky, domicilié au Collège militaire royal de Saint-Jean, Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stephen Theodorus Hanson.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 janvier 1992

78362-11-2

Le requérant,
STEPHEN THEODORUS STRILESKY

Sylvain Roussy

Prenez avis que Sylvain Roussy, domicilié à Chandler, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Allain.

Chandler, le 10 février 1992

78217-10-2

Les procureurs du requérant,
WHITTON & LEVASSEUR, avocats

Sylvie Larocque

Prenez avis que Sylvie Larocque, domiciliée au 4117, 54^e Rue, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Chalifoux.

Montréal, le 28 février 1992

78449-11-2

Le procureur de la requérante,
JACQUES PAQUET, avocat

Thénora Mongrain

Prenez avis que Thénora Mongrain, domiciliée au 177, Principale Sud, Granada, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tina Mongrain.

Rouyn-Noranda, le 18 février 1992

78170-10-2

Le procureur de la requérante,
ANNIE SIMARD, notaire

Yvette Coudé

Prenez avis que Yvette Coudé, domiciliée au 212, rue Damasse, Saint-Léon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lisette Coudé.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 18 février 1992

78152-10-2

Les procureurs de la requérante,
MALTAIS, TREMBLAY & TREMBLAY, avocats

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2948-0860 2948-0860 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Trois-Rivières
2948-0878 2948-0878 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Saint-François
2948-0902 2948-0902 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Frontenac
2948-3492 2948-3492 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Saint-François
2948-3500 2948-3500 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Saint-François
2948-3518 2948-3518 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Hull
2948-3526 2948-3526 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Beauce
2948-3534 2948-3534 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Trois-Rivières
2948-3542 2948-3542 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Arthabaska
2948-3559 2948-3559 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2948-4649 2948-4649 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Trois-Rivières
2948-4664 2948-4664 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Québec
2948-4706 2948-4706 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Kamouraska
2948-4714 2948-4714 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Arthabaska
2948-4722 2948-4722 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Saint-François
2948-4730 2948-4730 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Frontenac
2948-6115 2948-6115 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2948-6206 2948-6206 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Québec
2948-6214 2948-6214 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Saint-Hyacinthe
2948-6222 2948-6222 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Chicoutimi
2948-6230 2948-6230 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Trois-Rivières
2948-6255 2948-6255 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Drummond
2948-6289 2948-6289 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6297 2948-6297 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6339 2948-6339 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Kamouraska
2948-6354 2948-6354 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Joliette
2948-6362 2948-6362 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Beauce
2948-6370 2948-6370 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Beauce
2948-6388 2948-6388 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Beauce
2948-6404 2948-6404 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Québec
2948-6438 2948-6438 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Terrebonne
2948-6479 2948-6479 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Frontenac
2948-6487 2948-6487 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Québec
2948-6503 2948-6503 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Arthabaska
2948-6560 2948-6560 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Québec
2948-6602 2948-6602 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Québec
2948-6610 2948-6610 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2948-6677 2948-6677 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Trois-Rivières
2948-6685 2948-6685 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Québec
2948-6727 2948-6727 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Frontenac
2948-6750 2948-6750 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Saint-François
2948-6768 2948-6768 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Beauce
2948-6800 2948-6800 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Drummond
2948-6818 2948-6818 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Drummond
2948-6859 2948-6859 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Beauce
2948-6933 2948-6933 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6941 2948-6941 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6958 2948-6958 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6966 2948-6966 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6974 2948-6974 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-6982 2948-6982 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Longueuil
2948-7006 2948-7006 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-7022 2948-7022 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-7030 2948-7030 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-7055 2948-7055 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Québec
2948-7071 2948-7071 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Beauce
2948-7089 2948-7089 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2948-7097 2948-7097 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Québec
2948-7105 2948-7105 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Hull
2948-7113 2948-7113 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Hull
2948-7121 2948-7121 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Alma
2948-7139 2948-7139 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Alma
2948-7147 2948-7147 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Chicoutimi
2948-7170 2948-7170 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Frontenac
2948-7212 2948-7212 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Québec
2948-7220 2948-7220 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Québec
2948-7378 2948-7378 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Trois-Rivières
2948-7386 2948-7386 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Québec
2948-7402 2948-7402 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Alma
2948-7444 2948-7444 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Québec
2948-7451 2948-7451 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Arthabaska
2948-7469 2948-7469 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Arthabaska
2948-7477 2948-7477 QUÉBEC INC.	1992 02 21	Arthabaska
2949-4606 2949-4606 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Joliette
2949-4622 2949-4622 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Joliette
2949-4630 2949-4630 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-4648 2949-4648 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-4655 2949-4655 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Terrebonne
2949-4697 2949-4697 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Terrebonne
2949-4721 2949-4721 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-4739 2949-4739 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-4747 2949-4747 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-4754 2949-4754 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-4788 2949-4788 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Laval
2949-4796 2949-4796 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Longueuil
2949-5231 2949-5231 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Joliette
2949-5264 2949-5264 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5272 2949-5272 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5298 2949-5298 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Laval
2949-5454 2949-5454 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Beauharnois
2949-5470 2949-5470 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5587 2949-5587 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Longueuil
2949-5595 2949-5595 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5637 2949-5637 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Beauharnois
2949-5850 2949-5850 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Terrebonne
2949-5876 2949-5876 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Terrebonne
2949-5884 2949-5884 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Pontiac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-5900 2949-5900 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5918 2949-5918 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Laval
2949-5942 2949-5942 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5959 2949-5959 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-5983 2949-5983 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Beauharnois
2949-5991 2949-5991 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6007 2949-6007 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6031 2949-6031 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6056 2949-6056 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6064 2949-6064 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6072 2949-6072 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6080 2949-6080 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6098 2949-6098 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6106 2949-6106 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Montréal
2949-6114 2949-6114 QUÉBEC INC.	1992 02 13	Longueuil
2949-6205 2949-6205 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-6239 2949-6239 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Richelieu
2949-6254 2949-6254 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6262 2949-6262 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Saint-François
2949-6288 2949-6288 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-6296 2949-6296 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Laval
2949-6312 2949-6312 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6320 2949-6320 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6346 2949-6346 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-6361 2949-6361 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6379 2949-6379 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Richelieu
2949-6403 2949-6403 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Terrebonne
2949-6411 2949-6411 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6445 2949-6445 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-6478 2949-6478 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Richelieu
2949-6486 2949-6486 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Richelieu
2949-6502 2949-6502 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6528 2949-6528 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6544 2949-6544 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6619 2949-6619 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-6627 2949-6627 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-6668 2949-6668 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Saint-François
2949-6700 2949-6700 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6718 2949-6718 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6726 2949-6726 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-6734 2949-6734 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6742 2949-6742 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6775 2949-6775 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6783 2949-6783 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6817 2949-6817 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Laval
2949-6825 2949-6825 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Rimouski
2949-6833 2949-6833 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Longueuil
2949-6866 2949-6866 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Saint-François
2949-6908 2949-6908 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6924 2949-6924 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Rimouski
2949-6957 2949-6957 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Laval
2949-6981 2949-6981 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Labelle
2949-6999 2949-6999 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Mingan
2949-7021 2949-7021 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7039 2949-7039 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7047 2949-7047 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7054 2949-7054 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Trois-Rivières
2949-7062 2949-7062 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7070 2949-7070 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7088 2949-7088 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-7096 2949-7096 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7104 2949-7104 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-7146 2949-7146 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-7179 2949-7179 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Terrebonne
2949-7187 2949-7187 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Iberville
2949-7237 2949-7237 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Bedford
2949-7245 2949-7245 QUÉBEC INC.	1992 02 17	Beauharnois
2949-7260 2949-7260 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Joliette
2949-7286 2949-7286 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Rimouski
2949-7310 2949-7310 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Trois-Rivières
2949-7336 2949-7336 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Kamouraska
2949-7344 2949-7344 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Hull
2949-7351 2949-7351 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Saint-Hyacinthe
2949-7385 2949-7385 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7393 2949-7393 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7419 2949-7419 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Chicoutimi
2949-7435 2949-7435 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Bedford
2949-7443 2949-7443 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Terrebonne
2949-7450 2949-7450 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7476 2949-7476 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-7484 2949-7484 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7492 2949-7492 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7500 2949-7500 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Longueuil
2949-7518 2949-7518 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Longueuil
2949-7526 2949-7526 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Terrebonne
2949-7534 2949-7534 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7559 2949-7559 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7575 2949-7575 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Saint-Maurice
2949-7609 2949-7609 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7625 2949-7625 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Laval
2949-7666 2949-7666 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Bedford
2949-7815 2949-7815 QUÉBEC INC.	1992 02 18	Beauharnois
2949-7823 2949-7823 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Longueuil
2949-7849 2949-7849 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7856 2949-7856 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7864 2949-7864 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7872 2949-7872 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Beauharnois
2949-7880 2949-7880 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7898 2949-7898 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7922 2949-7922 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-8003 2949-8003 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-8029 2949-8029 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Hull
2949-8037 2949-8037 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Terrebonne
2949-8045 2949-8045 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Charlevoix
2949-8060 2949-8060 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Bedford
2949-8078 2949-8078 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-8086 2949-8086 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Bedford
2949-8102 2949-8102 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Montréal
2949-8326 2949-8326 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Longueuil
2949-8334 2949-8334 QUÉBEC INC.	1992 02 24	Montréal
2949-8342 2949-8342 QUÉBEC INC.	1992 02 19	Laval
2949-8409 2949-8409 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Laval
2949-8417 2949-8417 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Joliette
2949-8508 2949-8508 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Longueuil
2949-8516 2949-8516 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Longueuil
2949-8524 2949-8524 QUÉBEC INC.	1992 02 20	Terrebonne
2949-7690 ADJUVANTS EUCLID CANADA INC. EUCLID ADMIXTURE CANADA INC.	1992 02 20	Longueuil
2948-6701 ALGOSYS INC.	1992 02 17	Québec
2949-4713 ALTESSE COSMÉTIQUE INC.	1992 02 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-6270 ALUMINIUM LUC PICARD INC.	1992 02 17	Joliette
2949-7633 L'ANALYSE TECHNIQUE DU BÂTIMENT A.T.B. INC.	1992 02 19	Saint-François
2948-6420 LES ASSURANCES JEAN-DENIS CÔTÉ INC.	1992 02 20	Québec
2949-6213 LES ATELIERS C.F.G.R. INC.	1992 02 14	Saint-François
2949-6189 AUTO 444 INC.	1992 02 14	Laval
2949-6874 LES AUTOMOBILES TRANSIT DU NORD INC.	1992 03 01	Terrebonne
2949-6643 AUTO-FRITEUSE BOSS LTÉE BOSS AUTO-FRY LTD.	1992 02 14	Montréal
2949-8383 BERNIER & ASSOCIÉS RECHERCHE ET SÉLECTION DE CADRES INC.	1992 02 19	Montréal
2949-6759 BIJOUTERIE OPM QUÉBEC INC. OPM JEWELLERS QUÉBEC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6551 BIO FERTILISANTS DE LA MONTÉRÉGIE INC.	1992 02 17	Bedford
2949-8359 BIOCOMPOST INC.	1992 02 19	Montréal
2949-6015 BOIS ET VERT INC. WOOD 'N' GREENS INC.	1992 02 17	Longueuil
2949-7138 LES BOISSONS PEPCO INC.	1992 02 17	Longueuil
2948-7915 BOUTIQUE 21-25-28 INC.	1992 02 21	Québec
2948-7436 BOUTIQUE CHASSE ET PÊCHE STE-MARIE (A.L.) INC.	1992 02 20	Beauce
2949-6882 BRUNET MARINE INC.	1992 02 19	Montréal
2949-6809 LA CABANE FAMILIALE (1992) INC.	1992 02 17	Bedford
2949-6122 CARBO-BEC INC.	1992 02 13	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-6130 CENTRE BIOLIGNE GRANBY INC.	1992 02 13	Bedford
2949-6247 CENTRE DE COUTURE MÉTROPOLITAIN INC.	1992 02 14	Montréal
2948-6156 CENTRE DE LA THERMO POMPE L.H. INC.	1992 02 14	Québec
2949-5462 CENTRE DE TRI ANTONIO LEMAIRE INC.	1992 02 13	Chicoutimi
2949-8318 CÉRAMIQUE NORD-SUD INC.	1992 02 19	Longueuil
2949-5892 LES CÉRAMIQUES ALAIN PERREAULT INC.	1992 02 14	Joliette
2949-6940 CHEZ VASSA INC.	1992 02 17	Joliette
2948-6875 LA CITÉ X INC.	1992 02 18	Québec
2949-6197 CLERCOM INC.	1992 02 14	Laval
2948-6917 CLIMATISATION TECH-PRO INC.	1992 02 17	Québec
2949-7369 CLUB VIDÉO SPLASH INC.	1992 02 18	Terrebonne
2949-7468 COFFRAGES & ÉCHAFAUDAGES 2000 LTÉE	1992 02 18	Montréal
2949-6437 COMMERCE SRI LANKA CANADA INC. SRI LANKA CANADA TRADING INC.	1992 02 14	Montréal
2949-5694 COMMUNICATION MILAN INC.	1992 02 14	Iberville
2949-6692 LA COMPAGNIE DE COMMERCE L. HANNA & FILS INC. L. HANNA & SONS TRADING INC.	1992 02 17	Longueuil
2949-5629 CONCIERGERIE BRIGITTE CHASSÉ INC.	1992 02 13	Rimouski
2949-7161 CONSEILLER EN TRANSPORT RÉAL VAILLANCOURT INC.	1992 02 18	Laval
2949-4598 LES CONSEILLERS JCG INC.	1992 02 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-5686 CONSTRUCTION QUÉBEC PLUS INC.	1992 02 14	Terrebonne
2949-7807 CONSTRUCTIONS MAGIQUES INC.	1992 02 18	Joliette
2948-6792 CONSTRUCTIONS REFLEX INC.	1992 02 18	Québec
2948-7923 LES CONSTRUCTIONS STYLE-TECH INC.	1992 02 21	Beauce
2949-6676 CORPORATION D'INVESTISSEMENT GEYSER INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6858 CORPORATION FINANCIÈRE TRILOGIE INC.	1992 02 18	Terrebonne
2949-6148 CORPORATION JITEC INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-5827 CORPORATION MARKETING CONSEIL CO.M.CO. INC.	1992 02 13	Laval
2949-5975 DELTA MÉCANIQUE INC.	1992 02 14	Montréal
2949-7153 DÉMÉNAGEMENT CHICOUTIMI CANADA INC. CHICOUTIMI MOVING CANADA INC.	1992 02 17	Chicoutimi
2949-6593 DÉMÉNAGEMENT TRANSIT CANADA INC. TRANSIT MOVING CANADA INC.	1992 02 17	Chicoutimi
2949-5058 DENIS AUDET COUVREUR INC.	1992 02 11	Montréal
2949-4770 DHOW ÉCHANGE INC. DHOW TRADING INC.	1992 02 18	Montréal
2949-6023 DISTRIBUTION B.L.L. INC.	1992 02 17	Longueuil
2949-7583 DISTRIBUTION C.E.L.L. INC.	1992 02 20	Montréal
2949-6049 ÉCOLE TAE KWON DO INTÉGRALE Y. VILLENEUVE INC.	1992 02 17	Joliette
2948-6248 LES ÉDITIONS HOCKEY-QUÉBEC INC.	1992 02 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-7427 ÉLECTROMÉNAGERS PIÈCES & SERVICES BRUYÈRE INC.	1992 02 18	Abitibi
2949-5934 ÉLECTRONIQUE M.T.V. INC.	1992 02 13	Terrebonne
2949-8052 ENSEIGNES GILLES MARTIN INC.	1992 02 19	Saint-François
2948-6669 ENTREPÔT CHAUSSURES P.R.I.C.E. INC.	1992 02 13	Saint-François
2949-5603 L'ENTREPRISE DE GOLF GIROUX ET BEAUREGARD INC.	1992 02 12	Saint-Hyacinthe
2949-4762 ENTREPRISE HÔTELIÈRE E. GODARD INC.	1992 02 18	Terrebonne
2948-6651 LES ENTREPRISES BROUSSEAU & LAVOIE INC.	1992 02 13	Kamouraska
2949-7567 LES ENTREPRISES DE MENUISERIE GÉRARD LAROCHE & FILS INC.	1992 02 18	Montréal
2949-5645 LES ENTREPRISES DE TRANSPORT S.R.B. INC.	1992 02 13	Joliette
2949-8110 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES X-TRO INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7302 LES ENTREPRISES EN CONSTRUCTION D.C. RENAUD INC.	1992 02 18	Terrebonne
2948-6628 LES ENTREPRISES GASTON BOURASSA & FILS INC.	1992 02 14	Trois-Rivières
2949-4689 LES ENTREPRISES MARCAR LTÉE MARCAR ENTERPRISES LTD.	1992 02 17	Montréal
2948-3708 LES ÉQUIPEMENTS P. BLANCHARD INC.	1992 02 14	Drummond
2949-5223 EXCAVATION DE SABLE ET GRAVIER PINE HILL INC.	1992 02 13	Terrebonne
2949-7617 L'EXPERT ÉLECTRIQUE M.B. INC.	1992 02 19	Terrebonne
2949-7542 EXPERTS CONSEILS COGEXEL INC.	1992 02 18	Montréal
2948-6867 FAX CONCEPT INC.	1992 02 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2948-6743 FENÊTRE "RUSTIC" INC.	1992 02 17	Québec
2949-7914 FERME B.C. GUERTIN INC.	1992 02 19	Bedford
2949-6221 FERME DES CHENAUX INC.	1992 02 14	Trois-Rivières
2948-1983 FERME SYLVER BEAUCE INC.	1992 02 03	Beauce
2948-6891 FORESTERIE KOMATSAW INC.	1992 02 17	Abitibi
2949-6429 GABY FORTIN INC.	1992 02 14	Montréal
2948-4656 GARAGE A. MERCIER INC.	1992 02 11	Saint-Hyacinthe
2948-6321 GARAGE DANIEL BLANCHET INC.	1992 02 19	Québec
2949-7120 GARDERIE CITÉ FLEURIE INC.	1992 02 17	Montréal
2949-7005 GARDERIE PETIT DRAGON IMAGINAIRE INC. LITTLE IMAGINARY DRAGON DAY CARE INC.	1992 02 18	Saint-François
2948-6594 GESTION 2324 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Québec
2948-4698 GESTION ARTISTIQUE FAUNART INC.	1992 02 17	Montmagny
2948-6834 GESTION A.L.T. INC.	1992 02 18	Québec
2949-8375 GESTION BOURGGA INC.	1992 02 19	Montréal
2949-6510 GESTION CAMOUFLAGES INC.	1992 02 17	Rouyn-Noranda
2949-5660 GESTION CLÉMENT MARQUIS INC.	1992 02 13	Longueuil
2949-5611 GESTION C. PETIT LTÉE	1992 02 13	Longueuil
2949-7013 GESTION FAMILLE N. PICARD INC.	1992 02 18	Kamouraska
2948-6263 GESTION FORTUNE QUÉBEC INC.	1992 02 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2948-6123 GESTION IMMOBILIÈRE BUMAR INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-6767 GESTION INFORMATISÉE OEIL MAGIQUE INC.	1992 02 17	Abitibi
2948-7154 GESTION JACQUES BLEAU INC.	1992 02 21	Québec
2948-3674 GESTION KJC TURCOTTE INC.	1992 02 14	Beauce
2949-8391 GESTION LAURENT TREMBLAY LTÉE	1992 02 19	Montréal
2948-5240 GESTION LISE LALIBERTÉ INC.	1992 02 18	Saint-Hyacinthe
2949-6163 GESTION MICHEL DESCHÊNES INC.	1992 02 14	Montréal
2949-7930 GESTION MICHEL LAFERTÉ INC.	1992 02 19	Joliette
2949-7955 GESTION MINIK INC.	1992 02 20	Laval
2949-6601 GESTION NICE INC.	1992 02 17	Laval
2948-6412 GESTION PROMIEL INC.	1992 02 19	Québec
2948-5463 GESTION SERGE LEDOUX INC.	1992 02 19	Richelieu
2948-4748 GESTION WHITE INC.	1992 02 18	Québec
2949-5280 GESTION YVAN FOURNIER LTÉE	1992 02 13	Montréal
2949-7641 GESTIONS LUCIE BOUCHER INC.	1992 02 19	Longueuil
2948-6586 GILLES ROBERT CONSULTANT INC.	1992 02 14	Québec
2949-7203 GIMO AUTO INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6452 LES GOUTTIÈRES DE LA RIVE-SUD (FABRICATION) INC.	1992 02 14	Longueuil
2948-6313 GRAVIÈRE RIMA INC.	1992 02 17	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-5868 GROUPE C R D INC.	1992 02 14	Montréal
2948-6784 LE GROUPE DE GESTION DAVYNO INC.	1992 02 18	Québec
2949-5835 LE GROUPE GATTUSO (1992) INC.	1992 02 13	Montréal
2949-5496 LE GROUPE L'ESPRIT D'ÉQUIPE INC.	1992 02 13	Montréal
2949-7252 GUILBAULT & MACHAN INC.	1992 02 17	Montréal
2948-6909 GUILNARD INC.	1992 02 18	Montmagny
2949-8367 HAIBEC AUTO INC.	1992 02 19	Longueuil
2948-4680 HAUBANTECH INC.	1992 02 17	Québec
2949-7948 LES IMMEUBLES JEAN-ROBERT GRENIER INC.	1992 02 19	Montréal
2948-6453 LES IMMEUBLES RAVI INC.	1992 02 19	Chicoutimi
2949-4705 INVESTISSEMENT QUATRE H INC. FOUR H INVESTMENT INC.	1992 02 18	Montréal
2949-6650 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D VISIONEXPERT INC.	1992 02 14	Laval
2949-6155 INVESTISSEMENTS WIMMER INC. WIMMER INVESTMENTS INC.	1992 02 14	Montréal
2948-7485 I.B.C. IMPORT-EXPORT INC.	1992 02 21	Chicoutimi
2948-7428 LE JOYAU DU CHÂTEAU INC.	1992 02 21	Québec
2949-5652 LES BOUTIQUES L'ESPRIT D'ÉQUIPE INC.	1992 02 13	Montréal
2949-6585 LIBRE SERVICE MONIQUE & JEAN-PAUL INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6932 LIBRE SERVICE S. MALLACI INC.	1992 02 17	Montréal
2948-6461 LIBRE-SERVICE ROLLAND INC.	1992 02 21	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-6965 LINGERIE MICHELINE GARCIA INC.	1992 03 01	Longueuil
2948-6644 LOCATION ASSELIN INC.	1992 02 14	Saint-Maurice
2949-6171 LUMIÈRES CATALINA CANADA, (1992) INC. CATALINA LIGHTING CANADA, (1992) INC.	1992 02 14	Montréal
2949-4614 LUMINAIRE SEPT-ÎLES INC.	1992 03 01	Mingan
2949-7658 LUMINAIRES EXPERT R.T. INC.	1992 02 19	Chicoutimi
2949-6338 M C LOGICIELS INC.	1992 02 14	Longueuil
2949-5488 MARCHÉ ST-COLOMBAN INC.	1992 02 13	Terrebonne
2949-7294 MICHEL OUMET LIBRE SERVICE INC.	1992 02 18	Terrebonne
2948-6826 MICRO-COMM, CONSULTANTS & SERVICES, INC.	1992 02 05	Montréal
2949-4663 AUX MULTIPOSES RÉ-NOR INC.	1992 02 17	Saint-Maurice
2949-6973 MUNIGAZ QUÉBEC INC.	1992 02 18	Montréal
2948-6172 OMNITEK TECHNOLOGIES INC.	1992 02 14	Trois-Rivières
2949-6890 LES ORDINATEURS E.B.R. MICRO-STAR INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7328 OZONAIR RÉFRIGÉRATION INC.	1992 02 18	Montréal
2949-7377 PAR AIR FROID INC.	1992 02 18	Longueuil
2949-5249 LE PAVAGE TALLARITA ASPHALTE INC.	1992 02 13	Montréal
2949-6577 PAYSAGISTE BEL-AIR INC.	1992 02 17	Montréal
2949-5926 PIERRE PROVENÇAL INFORMATIQUE INC.	1992 02 13	Longueuil
2949-6569 LES PLACEMENTS GÉRARD ROY INC.	1992 02 17	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-4671 PLACEMENTS L. N. D'AMARIO INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6494 PLACEMENTS PERFECTION INC.	1992 02 17	Iberville
2949-5215 LES PLACEMENTS PHILIPS INC.	1992 02 13	Hull
2949-5843 PRIDE TRANSPORT INC.	1992 02 14	Saint-Hyacinthe
2948-6396 PRODAGE CONSTRUCTION INC.	1992 02 19	Terrebonne
2949-6841 PRODUCTIONS DGM (1992) INC.	1992 02 18	Laval
2948-7394 PRODUCTIONS VINLAND INC.	1992 02 20	Québec
2948-6164 PRODUCTIONS VLAREN INC.	1992 02 14	Charlevoix
2949-5678 PROSP 8000 INC.	1992 02 14	Laval
2949-6635 PROTECTODERM INC.	1992 02 14	Montréal
2948-6925 RESTAURANT MONTGOLFIÈRE C.L.L. INC.	1992 02 19	Québec
2949-7211 RESTO-BAR TIC-TAC INC.	1992 02 17	Terrebonne
2948-6990 ROLANDE LAVEAU COMMUNICATIONS INC.	1992 02 19	Québec
2948-6719 LE ROYAUME DU VIDÉO O'SULLIJO INC.	1992 02 13	Chicoutimi
2949-5256 SALON DE COIFFURE ST-VALENTIN INC.	1992 02 13	Montréal
2949-7112 SANISEC INC.	1992 02 17	Longueuil
2949-6353 SANS MENU TRAITEURS INC.	1992 02 24	Montréal
2948-6776 SEMDEV INC.	1992 02 13	Québec
2949-6791 SERVICE MESSA-REC INC.	1992 02 17	Montréal
2949-7195 SERVICES D'ENTRETIEN LUMINA INC.	1992 02 18	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2949-6460 LES SERVICES GEO-POINT INC.	1992 02 14	Montréal
2949-5967 SKP PRODUCTIONS INC.	1992 02 14	Montréal
2949-6684 SOLUTIONS M.S.L. INC.	1992 02 17	Laval
2948-3963 STELLAIRE CONSTRUCTION INC.	1992 02 14	Québec
2949-7278 SUMMUM PLUS INC.	1992 02 18	Montréal
2949-6536 SYSTÈME D'ALARME SÉCURITAIRE SAS LTÉE	1992 02 17	Laval
2948-7162 TOITFLEX INC.	1992 02 20	Québec
2949-8094 TRANSPORT ANDRÉ RACICOT INC.	1992 02 19	Terrebonne
2949-6916 TRANSPORT BELLA VISTA INC. BELLA VISTA TRANSPORT INC.	1992 02 17	Beauharnois
2949-7831 TRANSPORT RSL INC.	1992 02 19	Montréal
2948-5042 UPF RIVE-SUD INC.	1992 02 17	Joliette
2948-6446 VÊTEMENTS TODAY'S CHILD, INC.	1992 02 20	Québec
2949-7906 VETRAIL INC.	1992 02 19	Longueuil
2949-8011 VIGNE ART INC.	1992 02 19	Montréal
2949-7229 VILLA GALDONI INC.	1992 02 17	Montréal
2949-6395 VOYAGES ET TOURS PLATINIUM INC.	1992 02 14	Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1640-6886 AUCLAIR & MARTINEAU INC.	1980 01 01	1992 02 19	
1370-4168 AUTO J.C. LAROCHE INC.	1974 11 20	1992 02 20	
1212-3014 CLUB DE GOLF NOMININGUE INC.	1970 06 26	1992 01 31	
1370-6916 CONSTRUCTION QUADRANT (1974) LTÉE	1974 12 13	1992 02 18	CONSTRUCTION MELROSE LTÉE MELROSE CONSTRUCTION LTD.
1370-9324 DANIEL LEFEBVRE INC.	1975 01 10	1992 02 14	
1157-4142 DOMINIQUE PAQUET INC.	1970 06 22	1992 02 21	
1255-8250 EDPHY INC.	1966 03 01	1992 02 19	
1641-0698 ENTREPRISES ELYMARIE INC.	1980 01 23	1992 02 17	CHARLES & HUBERT INC.
1633-4948 LES FERMES FOURNIER INC.	1979 02 05	1992 02 18	
1242-9122 LES GALERIES DU CAP LTÉE	1970 02 11	1992 02 20	
1360-8146 GUY DOMBROWSKI INC.	1974 12 13	1992 02 21	
1330-5115 IMMEUBLES ARPENTS VERTS LTÉE	1973 06 05	1992 02 17	
1270-0746 INDUSTRIAL KNITTING INC.	1966 12 28	1992 02 14	TRICOT INDUSTRIEL INC. INDUSTRIAL KNITTING INC.
1472-6277 ISOLATION C.C. INC.	1976 12 21	1992 02 18	
1111-5037 J. VAILLANCOURT CORPORATION LTD.	1963 07 11	1992 02 14	J. VAILLANCOURT CORPORATION LTÉE
1635-8962 ORAC INC.	1979 05 15	1992 02 18	
1480-7630 PLOMBERIE ROLAND CHAUSSÉ INC.	1975 11 06	1992 02 12	1480-7630 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1473-6078 PURITAL INC.	1977 01 27	1992 02 21	
1356-2913 RESTAURANT SAM LEE INC.	1973 12 07	1992 02 19	
1503-7880 SERVICE S.E.S. INC.	1976 06 08	1992 02 17	
1330-1387 LES SPORTS T.O.P. INC.	1973 06 04	1992 02 19	
1286-1308 THIFFAULT TRANSPORT INC.	1968 06 19	1992 02 17	GESTION TIDISAN INC.
1210-1382 ZEAL ELECTRIC INC.	1971 04 26	1992 02 19	ZEAL ÉLECTRIQUE INC. ZEAL ELECTRIC INC.
3549			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de fusion

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	Distriet judiciaire
2948-6347 COMMERCO INC.	COMMERCO INC. BOUTIQUE DE DISQUES L'ANNEXE INC.	1992 03 01	Québec
2948-6693 PETRELA & ASSOCIÉS COURTIER D'ASSURANCES INC. PETRELA & ASSOCIATES, INSURANCE BROKERS INC.	PETRELA & ASSOCIÉS, COURTIERS D'ASSURANCES INC. 2853-2687 QUÉBEC INC.	1992 02 14	Montréal
3550			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-6817 2162-6817 QUÉBEC INC.	1983 11 21	1992 02 14	du district : Montréal
2166-6383 2166-6383 QUÉBEC INC.	1984 02 23	1992 02 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2617-1306 2617-1306 QUÉBEC INC.	1988 04 20	1992 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2630-2794 2630-2794 QUÉBEC INC.	1988 11 03	1992 02 14	du district: Arthabaska
2635-2377 2635-2377 QUÉBEC INC.	1988 12 22	1992 02 19	du capital-actions
2642-1479 2642-1479 QUÉBEC INC.	1989 04 17	1992 02 14	de la dénomination sociale: UNIQUART LTÉE
2646-6607 2646-6607 QUÉBEC INC.	1989 05 26	1992 02 19	du district: Drummond
2736-9123 2736-9123 QUÉBEC INC.	1989 10 12	1992 02 20	du capital-actions
2736-9131 2736-9131 QUÉBEC INC.	1989 10 12	1992 02 20	du capital-actions
2736-9149 2736-9149 QUÉBEC INC.	1989 10 12	1992 02 20	du capital-actions
2736-9156 2736-9156 QUÉBEC INC.	1989 10 12	1992 02 20	du capital-actions
2841-7475 2841-7475 QUÉBEC INC.	1990 08 20	1992 01 22	1) de la dénomination sociale: RECYCLAGE RAVELMOND INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions 4) des dispositions
2848-8401 2848-8401 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1992 02 17	du district: Québec
2850-1849 2850-1849 QUÉBEC INC.	1990 12 18	1992 02 17	du district: Saint-Hyacinthe
2850-1856 2850-1856 QUÉBEC INC.	1990 12 18	1992 02 19	du district: Montréal
2850-5675 2850-5675 QUÉBEC INC.	1991 01 18	1992 02 18	de la dénomination sociale: PLACAGES ALPHA INC.
2854-4856 2854-4856 QUÉBEC INC.	1991 03 21	1992 02 17	du capital-actions
2859-8217 2859-8217 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1992 02 18	du district: Laval
2860-4577 2860-4577 QUÉBEC INC.	1991 06 18	1992 02 14	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES NICOLET INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2861-4600 2861-4600 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1992 02 20	de la dénomination sociale: NOVERGAZ INC.
2862-5820 2862-5820 QUÉBEC INC.	1991 08 02	1992 02 18	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2863-2875 2863-2875 QUÉBEC INC.	1991 08 23	1992 02 20	du capital-actions
2863-5787 2863-5787 QUÉBEC INC.	1991 08 30	1992 02 17	de la dénomination sociale: FERME J.-P. R. CUENOUD INC.
2865-5280 2865-5280 QUÉBEC INC.	1991 10 10	1992 02 21	de la dénomination sociale: KENWORTH DE L'EST INC.
2866-6717 2866-6717 QUÉBEC INC.	1991 11 15	1992 02 11	du district: Joliette
2867-5841 2867-5841 QUÉBEC INC.	1991 10 31	1992 02 18	de la dénomination sociale: SERVICES STÉPHANE BOISSELLE INC.
2867-9439 2867-9439 QUÉBEC INC.	1991 11 08	1992 02 18	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES JACQUES MARCHETERRE (1992) LTÉE
2869-2721 2869-2721 QUÉBEC INC.	1991 12 11	1992 02 19	1) de la dénomination sociale: MANOIR DE LA MONTAGNE INC. 2) du district: Québec
2869-7910 2869-7910 QUÉBEC INC.	1991 12 27	1992 02 17	du district: Rimouski
2869-8512 2869-8512 QUÉBEC INC.	1992 01 03	1992 02 17	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS AETERNA INC.
2944-6226 2944-6226 QUÉBEC INC.	1992 01 03	1992 02 04	de la dénomination sociale: GESTION VOLTA INC.
2944-6846 2944-6846 QUÉBEC INC.	1992 01 24	1992 02 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2944-8685 2944-8685 QUÉBEC INC.	1992 01 23	1992 02 20	de la dénomination sociale: LES PARE-BRISE DE L'EST INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2945-8148 2945-8148 QUÉBEC INC.	1991 12 02	1992 02 13	de la dénomination sociale : RESTAURANT ET SALLES DE RÉCEPTION LE BARON ROYAL INC.
2946-1282 2946-1282 QUÉBEC INC.	1991 12 11	1992 02 14	de la dénomination sociale : FERME GILGAR INC.
2946-2793 2946-2793 QUÉBEC INC.	1991 12 13	1992 02 17	du district : Laval
2946-2884 2946-2884 QUÉBEC INC.	1991 12 13	1992 02 18	de la dénomination sociale : SUPERMARCHÉ MARC LABRECQUE INC.
2946-3064 2946-3064 QUÉBEC INC.	1991 12 30	1992 02 18	du district : Témiscamingue
2946-6042 2946-6042 QUÉBEC INC.	1991 12 19	1992 02 13	de la dénomination sociale : BUREAUFAX INC.
2946-9467 2946-9467 QUÉBEC INC.	1992 01 07	1992 02 19	de la dénomination sociale : LE GROUPE PARMONT INC.
2946-9475 2946-9475 QUÉBEC INC.	1992 01 07	1992 02 19	de la dénomination sociale : IMMOBILIER SOPAR INC.
2947-0168 2947-0168 QUÉBEC INC.	1992 01 08	1992 02 12	du district : Montréal
2526-5422 ACADÉMIE DES ARTS MARTIAUX YOSEIKAN DE MONTRÉAL INC.	1987 06 01	1992 02 17	1) de la dénomination sociale : CLINIQUE MÉDICALE DE ST-CÉSAIRE INC. 2) du district : Saint-Hyacinthe
1465-3067 ANDRÉ DUFOUR LTÉE	1976 03 02	1992 02 17	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs : minimum : 1 maximum : 7
2553-6707 AQUA BEL-EAU INC.	1988 06 03	1992 02 17	de la dénomination sociale : 2553-6707 QUÉBEC INC.
1635-3898 AUTOBUS LA DILIGENCE INC.	1979 04 18	1992 02 17	du capital-actions
2618-9274 A.A. EXPERT EXTERMINATION INC.	1988 05 20	1992 02 14	du district : Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2411-3003 BIGUÉ, LORD ET ASSOCIÉS INC.	1986 01 31	1992 02 18	du capital-actions
1356-6054 BIJOUTERIE RAYON D'OR INC.	1974 05 15	1992 02 21	du capital-actions
2533-2727 BOUTIQUE CAGY MODE INC.	1987 11 26	1992 02 20	1) de la dénomination sociale: POURVOIRIE DU LAC MAUPERTUIS INC. 2) du district: Laval
1638-6211 B.C.H. - UNIQUE INC.	1979 08 31	1992 02 20	du capital-actions
1503-1768 CARROSSERIE DES MILLE-ILES INC.	1976 04 23	1992 02 18	de la dénomination sociale: CONCEPT AUTO TECH C.F. INC.
1841-7097 CASCADES CONVERSION INC.	1980 12 15	1992 02 12	de la dénomination sociale: 1841-7097 QUÉBEC INC.
2535-2642 CENTRE DE RESSORTS ASSELIN INC.	1987 05 14	1992 02 14	du capital-actions
2529-6260 CENTRE DU CAMION GMC SNYDER INC.	1987 08 26	1992 02 17	de la dénomination sociale: CENTRE DU CAMION SNYDER INC. SNYDER TRUCK CENTER INC.
2632-4335 CENTRE RENAISSANCE C.A.M. INC.	1988 12 01	1992 02 19	du capital-actions
2430-0469 CENTURY 21 IMMEUBLES ST-JEAN INC.	1987 02 27	1992 02 18	de la dénomination sociale: IMMEUBLES ST-JEAN INC.
2754-9112 LA CHOUETTE ÉVASION INC.	1990 06 08	1992 02 20	de la dénomination sociale: L'ACTION-ÉVASION INC.
2428-4440 CLÉMENT BAILLARGEON INC.	1987 01 27	1992 02 17	de la dénomination sociale: RENOVA-PRO INC.
1843-4258 CLIMATISATION R.H.F. INC.	1981 02 19	1992 02 20	de la dénomination sociale: 1843-4258 QUÉBEC INC.
2618-4176 CLUB DE GOLF LE BLAINVILLIER INC.	1988 05 10	1992 02 19	du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 20
2843-8315 COGESTRO INC.	1990 11 27	1992 01 20	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2634-2808 CONSILIA (1990) INC.	1989 01 24	1992 02 20	du capital-actions
2944-6283 CONSTRUCTION FENPRO INC.	1992 01 14	1992 02 14	du capital-actions
1633-2017 CONSTRUCTION GÉRALD GUENETTE INC.	1979 01 25	1992 02 20	du capital-actions
2865-4002 CONSTRUCTIONS DCL LTÉE	1991 10 01	1992 02 14	du capital-actions
1857-5225 CONSTRUCTIONS J.M.L.P. INC.	1982 05 18	1992 02 13	de la dénomination sociale: TRANSPORT SAINT-JUSTE- DU-LAC INC.
2630-8684 CONSTRUCTIONS M. MICHAUD INC.	1988 12 09	1992 02 20	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS "M" INC.
2533-7817 LES CONSTRUCTIONS RÉVÉLATION R.L. INC.	1987 12 07	1992 02 20	du district: Terrebonne
2755-6802 C. GRATTON LTÉE	1990 06 30	1992 02 11	du capital-actions
1471-9231 DENIS CÔTÉ & ASS. CABINET CONSEIL INC.	1976 12 02	1992 01 24	du district: Bedford
2843-9511 DES-OS-BEAUCE INC.	1990 12 03	1992 02 19	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1217-2813 DISTRIBUTEUR TAPICO LTÉE	1971 12 22	1992 02 18	du capital-actions
2637-2805 DISTRIBUTION BIOLOGIQUE SAG LAC LTÉE	1989 02 17	1992 02 20	de la dénomination sociale: 2637-2805 QUÉBEC INC.
2868-2961 DRUMMONDVILLE FORD INC.	1991 10 29	1992 02 13	du capital-actions
2944-8875 ÉDIFICE LUCIEN PERRON INC.	1992 01 31	1992 02 13	de la dénomination sociale: PIÈCES D'AUTOMOBILES DE SEPT-ÎLES (1992) INC.
2638-9122 ÉLEKTRON 2000 INC.	1989 02 13	1992 02 19	1) de la dénomination sociale: CONFECTION SAXX INC. 2) du district: Montréal
1841-3435 ENTREPRISES AGROPEINT N. BRODEUR & FILS INC.	1980 12 08	1992 01 22	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2423-6341 ENTREPRISES DUBUC PÉPIN INC.	1986 10 31	1992 02 13	du capital-actions
2864-5588 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES J.C. LAVOIE INC.	1991 09 06	1992 02 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1852-7911 LES ENTREPRISES ERIVAN LTÉE	1981 11 30	1992 02 19	du capital-actions
2431-0153 LES ENTREPRISES J.J. TESSIER INC.	1987 03 16	1992 02 14	du district: Montréal
1626-0739 LES ENTREPRISES J.M. GUIMOND LTÉE	1978 05 02	1992 02 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2851-8256 LES ENTREPRISES MIO-TEL INC.	1991 03 08	1992 02 12	du district: Rimouski
1332-8703 ESTRIE TOYOTA INC.	1973 02 22	1992 02 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
2420-0172 EXPORTATION DE SAPINS COUTURE INC.	1986 09 05	1992 02 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
2318-4161 FERCOBEC INC.	1985 03 25	1992 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2947-3188 FERME HARFANG DES NEIGES MISTOOK INC.	1992 01 20	1992 02 17	du capital-actions
2841-6782 FRAN-GER DISTRIBUTION INC.	1990 08 17	1992 02 18	de la dénomination sociale: 2841-6782 QUÉBEC INC.
2851-9080 GÉRANCE DE PROJETS MALI INC.	1991 02 27	1992 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2321-6948 GÉRARD VEILLEUX & FILS INC.	1985 05 29	1992 02 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2534-0290 GESTION DUBÉ ET BOIES INC.	1987 04 07	1992 01 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1862-5228 GESTION D.S. 50 INC.	1982 10 28	1992 02 13	du capital-actions
1853-7423 GESTION F. BOLDUC INC.	1981 12 30	1992 02 20	du capital-actions
2314-3381 GESTION GRIMARGAU INC.	1984 12 20	1992 02 14	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1846-7654 GESTION JEAN-CLAUDE GRONDIN INC.	1981 05 22	1992 02 20	du capital-actions
2334-4237 GESTION JEAN-MARCEL BESSETTE INC.	1986 01 27	1992 02 17	du capital-actions
2316-9733 GESTION LAURENT ROY INC.	1985 02 21	1992 02 14	de la dénomination sociale: ASSURANCES LAURENT ROY INC.
1846-7662 GESTION MARCEL GRONDIN INC.	1981 05 22	1992 02 20	du capital-actions
2163-3524 GESTION PICORY INC.	1983 12 05	1992 02 20	du capital-actions
1846-7670 GESTORAMA INC.	1981 05 22	1992 02 20	du capital-actions
2755-5010 GRANIT BUSSIÈRE INC.	1990 07 05	1992 02 21	du capital-actions
2947-5142 LE GROUPE 3F INC.	1992 01 23	1992 02 13	de la dénomination sociale: GROUPE CONSEIL MA GESTION INC.
2624-6983 GROUPE GEMOFOR NORMANDIN INC.	1988 09 26	1992 02 19	de la dénomination sociale: LABORATOIRE GÉO CONSTRUCTION INC.
2745-6649 GROUPE TRANSLAT INC.	1989 12 28	1992 02 18	de la dénomination sociale: GALERIE BIZZ-ART INC.
1466-1086 HABITABEC INC.	1976 04 09	1992 02 21	du capital-actions
2553-1047 HUMEUR SÉRIGRAPHIE INC.	1988 06 01	1992 02 19	de la dénomination sociale: 2553-1047 QUÉBEC INC.
1116-5602 HYMAC LTÉE	1947 01 24	1992 02 19	du capital-actions
1330-2674 IAF BIOCHEM INTERNATIONAL INC.	1972 12 14	1992 02 19	de la dénomination sociale: BIOCHEM PHARMA INC.
1332-2607 LES INDUSTRIES SAULNIER INC.	1972 11 27	1992 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2869-6839 J. DOUCET & FILLES INC.	1992 01 01	1992 02 14	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1196-4236 J. LOUIS BEAUDOIN LTÉE	1970 05 27	1992 02 20	du capital-actions
1270-3575 LABRECQUE TRANSPORT INC.	1971 09 02	1992 02 13	du capital-actions
2540-3080 LAROSE & LAROSE INC.	1987 11 16	1992 01 16	du capital-actions
1625-2058 LAURENT CLICHE AUTOS INC.	1978 04 10	1992 02 14	du capital-actions
1358-0964 LOCATION ASSELIN INC.	1974 07 24	1992 02 14	1) de la dénomination sociale: 1358-0964 QUÉBEC INC. 2) du capital-actions
1637-2260 LOCATION DE LINGE MÉTRO LTÉE	1979 06 21	1992 02 20	du capital-actions
2438-6989 LOCATION PRINCE INC.	1986 07 14	1992 01 21	du district: Québec
2326-3288 LORENZO LAROUCHE INC.	1985 09 01	1992 02 14	du capital-actions
1164-8656 L.G. AUTOMOBILES LTÉE	1960 08 23	1992 02 19	du capital-actions
2627-9539 MAISON FLORIFÈRE INC.	1988 11 09	1992 02 21	du capital-actions
2421-3514 MANOUKOTON INC.	1986 10 24	1992 02 21	de la dénomination sociale: 2421-3514 QUÉBEC INC.
2310-2502 MENUISERIE MARCEL GAGNON INC.	1984 09 17	1992 02 21	du capital-actions
1352-5530 LES MONUMENTS BOUCHER ET LEFEBVRE INC.	1974 01 18	1992 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2626-6726 MULTI FREINS BOUCHERVILLE INC.	1988 09 14	1992 02 18	du district: Longueuil
2310-0365 NADEAU MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INC.	1984 09 12	1992 02 18	du capital-actions
2621-5152 NOVA SANTÉ INC.	1988 08 16	1992 02 14	de la dénomination sociale: NOVA SANTÉ INTERNATIONAL INC.
2750-7946 LES OEUFs BRETON LTÉE	1990 04 01	1992 02 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1858-8533 PEINTEX INC.	1982 06 14	1992 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2428-2105 PLACEMENT DE PERSONNEL MARIE-ANDRÉE LAFORCE INC.	1987 01 16	1992 02 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2319-4822 LES PLACEMENTS G.E. NIQUET INC.	1985 04 15	1992 02 19	du capital-actions
2427-6941 LES PLACEMENTS ISAMAR INC.	1986 12 22	1992 02 20	du capital-actions
2537-3010 POLY-ÉNERGIE INC.	1987 07 15	1992 02 18	du capital-actions
1509-2752 POMPAGES DE BÉTON DE THETFORD INC.	1977 12 06	1992 02 21	du capital-actions
2531-6514 PRODUCTIONS MELENNY (1991) INC.	1987 10 14	1992 02 12	de la dénomination sociale: MELENNY PRODUCTIONS INC.
2756-9755 LES PRODUCTIONS SUR MESURE INC.	1990 05 24	1992 02 21	du district: Montréal
2542-9069 RÉAL FORTIN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1988 01 18	1992 02 17	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION IDÉOPRO INC.
2536-0496 RICHARD BÉLEC & ASSOCIÉS, INC.	1987 06 04	1992 02 19	du capital-actions
2415-7208 ROBERT LEMIEUX LIBRE SERVICE INC.	1986 04 17	1992 02 18	de la dénomination sociale: STATION DE SERVICE ROBERT LEMIEUX INC.
2310-0183 ROUSSEAU & FILLE AUTOMOBILES LTÉE	1984 09 13	1992 01 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2740-3625 SERRES ARCON INC.	1989 11 24	1992 02 17	de la dénomination sociale: SERRES LANDRY INC.
2439-6749 SERVICES DE GESTION DENTAIRE PROGRÈS-PLUS INC.	1986 08 21	1992 02 17	du capital-actions
2430-2077 SID-SPEQ (2) INC.	1987 02 06	1992 02 17	du capital-actions
1284-2829 SIKRAS CORPORATION	1961 08 01	1992 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2620-7720 SOCIÉTÉ DE GESTION TRE-VE INC.	1988 07 27	1992 02 20	du capital-actions
1841-9291 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT RICHARD PILOTE INC.	1980 12 23	1992 03 01	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS ANISA INC.
1841-2486 LE SPÉCIALISTE DE L'AUTO LAPLANTE INC.	1980 12 02	1992 02 19	du capital-actions
2330-5311 SPORT PRESTIGE DISTRIBUTION INC.	1985 11 14	1992 02 17	de la dénomination sociale: AGENCE SPORT PRESTIGE INC.
2845-9592 SUPERMARCHÉ DANIEL VÉZINA INC.	1990 11 07	1992 02 19	de la dénomination sociale: 2845-9592 QUÉBEC INC.
2741-5645 SUPERMARCHÉ LUCIEN CHAMPAGNE ET FILS INC.	1989 10 20	1992 02 17	de la dénomination sociale:
1195-9897 SYLVAIN BEAULIEU INC.	1970 04 08	1992 02 20	des dispositions
2947-9185 SYNTHÈSE ÉLEVAGE CANADA INC.	1992 02 04	1992 02 14	de la dénomination sociale: 2947-9185 QUÉBEC INC.
2329-7559 THERMOVENT INC.	1875 10 31	1992 02 21	du capital-actions
2440-7108 TOURS MAGNUM INC.	1986 09 25	1992 02 17	de la dénomination sociale: 2440-7108 QUÉBEC INC.
2631-3346 TRANSPORT ASSELIN LTÉE	1989 01 01	1992 02 14	du capital-actions
2546-6186 TRANSPORT LIONEL TURCOTTE INC.	1988 01 12	1992 01 22	du district: Laval
2534-9259 TRANSPORT YVON MARCOUX & FILS INC.	1987 05 11	1992 02 20	du district: Beauce
2732-7402 TRANSPRIM LTÉE	1989 06 14	1992 01 17	de la dénomination sociale: SOUSCRIPTEUR DU QUÉBEC LTÉE
1178-4865 TRICOTS GODIN INC.	1959 10 27	1992 02 21	du capital-actions
2743-0354 TURCOTTE, GAIGNARD & ASSOCIÉS INC.	1990 01 01	1992 02 14	de la dénomination sociale: LE GROUPE CONSEIL TGL ET ASSOCIÉS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2542-0431 UNIGLOBE VOYAGES CHAD INC.	1987 12 14	1992 01 27	de la dénomination sociale: 2542-0431 QUÉBEC INC.
2329-1958 LES VENTES TERRY O'NEIL INC.	1985 10 22	1992 02 14	de la dénomination sociale: CONSULTANTS PAJEN INC.
2845-7794 VIDÉO DU PLATEAU INC.	1990 11 01	1992 02 17	de la dénomination sociale: RESTO-BAR STORM INC.
3551			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2948-3385 ACTI-LOGE	1992 02 20	Montréal
2948-3906 ALLIANCE THÉÂTRALE DES JEUNES HAÏTIENS (ATJH)	1992 02 17	12313, Ernest Robitaille, Montréal-Nord
2948-5109 AMÉNAGEMENTS LA ROSE-DES-VENTS INC.	1992 02 21	École la Rose-des-Vents, 355, avenue de la Jeunesse, Pointe-au-Père
2948-5117 ASSOCIATION ALESSANDRINA DE MONTRÉAL	1992 02 21	8829, rue Provencher, Saint-Léonard
2948-3930 ASSOCIATION CULTURELLE MUSULMANE DE L'ESTRIE (A.C.M.E.) INC.	1992 02 17	1510, rue Lambert, Sherbrooke
2948-5125 ASSOCIATION DES AIDANTES NATURELLES NICOLET-YAMASKA (A.A.N.N.-Y.)	1992 02 21	500, rue Marquis, Saint-Célestin
2948-4672 ASSOCIATION DES APPRENTIS CHIMISTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	1992 02 18	1405, de la Chapelle, Saint-Nicolas
2948-0910 ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE NORTH-HATLEY	1992 02 19	312, chemin de la Rivière, North-Hatley

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2948-5059 L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-CONSTANT LTÉE	1992 02 21	35, rue Saint-Pierre, Saint-Constant
2948-3690 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION STE-BRIGIDE	1992 02 19	1225, rue Alexandre-DeSève, app. 414, Montréal
2948-5224 ASSOCIATION DES SPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'ATHELSTAN INC. ATHELSTAN COMMUNITY SPORTS ASSOCIATION INC.	1992 02 20	5706, Route 138, Huntingdon
2948-0837 ASSOCIATION D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE DE HONG KONG AU CANADA ASSOCIATION OF INDUSTRY AND COMMERCE OF HONG KONG IN CANADA	1992 02 17	1119, rue Clark, bureau A & B, Montréal
2948-3914 ASSOCIATION IMMOBILIÈRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN COMMUNICATION ET EN ÉLECTRICITÉ DU CANADA, SECTION LOCALE 77 INC.	1992 02 17	7080, boulevard Marion, Trois-Rivières-Ouest
2947-6801 ASSOCIATION LES AMIS DE CHAMBLY	1992 02 21	146, rue Saint-Pierre, Chambly
2948-5471 ASSOCIATION MAROCAINE POUR LA SAUVEGARDE DES ENFANTS DES IMMIGRÉS (A.M.S.E.I.)	1992 02 21	1077, Saint-Mathieu, bureau 1161, Montréal
2948-6198 ASSOCIATION POUR L'INSÉMINATION OVINE DU QUÉBEC	1992 02 17	4458, chemin Notre-Dame, Saint-Augustin-de-Desmaures
2948-5232 ASSOCIATION VÉLO MONTAGNE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC.	1992 02 20	248, rue Père-Fiset, Chicoutimi
2948-3955 BIENNALE INTERNATIONALE DE LA SCULPTURE SUR BOIS EN TAILLE DIRECTE DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI	1992 02 17	Saint-Jean Port-Joli
2948-6271 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE CORMORAN INC.	1992 02 19	710, rue du Couvent, Sainte-Hélène
2948-7253 CENTRE D'ÉTUDE SUR LES MÉDIAS DE L'IQRC INC.	1992 02 21	14, rue Haldimand, Québec
2948-5265 CENTRE HINDOU D'ÉDUCATION ET DE SERVICES RELIGIEUX HINDU CENTRE FOR EDUCATION AND RELIGIOUS SERVICES	1992 02 21	995, boulevard Decarie, bureau 102, Saint-Laurent

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2948-7063 CENTRE MULTI-SERVICES DES RESSOURCES FAMILIALES VALCARTIER	1992 02 20	École Sainte-Jeanne D'Arc, Courcellette
2948-0852 LA CHAUMIÈRE DE BROMPTONVILLE INC.	1992 02 17	Bromptonville
2948-0886 LE CHOEUR GRÉGORIEN DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE	1992 02 17	4237, rue Henri-Julien, Montréal
2948-5067 CLUB AGILITÉ CANIN DE ST-LAZARE	1992 02 21	1599, Blueberry Hill Road, Saint-Lazare
2948-3989 CLUB OPTIMISTE SACRÉ-COEUR INC.	1992 02 19	89, rue Principale, Sacré-Coeur
2948-0894 CLUB SPORTIF LES TOURMALINES INC.	1992 02 17	Montréal
2948-6883 CLUB VTT SAINT-NÉRÉE INC.	1992 02 19	790, rang 3, Saint-Nérée
2948-7048 COMITÉ DE CITOYENS DE STE-CROIX	1992 02 19	Sainte-Croix-de-Lotbinière
2948-5018 COMITÉ DE CITOYENS ET DE CITOYENNES DE ST-BENOIT LABRE INC.	1992 02 19	620, rang 9, Saint-Benoit Lâbre
2948-5489 COMITÉ DU 50 ^e ANNIVERSAIRE DE BELLETERRE	1992 02 21	265, 1 ^{re} Avenue, Belleterre
2948-5091 COMITÉ PRO-PISTE FARNHAM/GRANBY INC.	1992 02 21	722, rang Magenta, Ange-Gardien
2948-3997 COMMUNAUTÉ MALAISIEENNE DE MONTRÉAL MONTRÉAL MALAYSIAN COMMUNITY	1992 02 19	2800, Place Darlington, app. 24, Montréal
2948-3948 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE INC.	1992 02 17	234, rue Dufferin, Sherbrooke
2947-3329 CORPORATION DES FÊTES DU 150 ^e ANNIVERSAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	1992 02 19	2900, boulevard Edouard-Montpetit, Montréal
2948-3682 CORPORATION DES LOISIRS STE-CLAIRE DE CHICOUTIMI	1992 02 17	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2948-6735 LA CORPORATION DU MOULIN PÈRE HONORAT INC.	1992 02 18	741, rue Père Honorat, Laterrière
2948-7014 CORPORATION D'AIDE À L'INTÉGRATION DES NORDIQUES	1992 02 20	2205, avenue du Colisée, Québec
2948-5000 LE DISPENSAIRE DE LA GARDE	1992 02 19	339, route 111, La Corne
2948-6180 DOMAINE CHENIER PHASE IV INC.	1992 02 17	164, rue de la Poste, Saint-Eustache
2948-6842 ENTRAIDE STEVE LACHANCE INC.	1992 02 19	Beauport
2944-8354 FONDATION AVENIR-JEUNESSE CÔTE-SUD	1992 02 17	190, avenue de la Gare, Montmagny
2948-7345 FONDATION CARL OTIS	1992 02 21	2135, Octave, Jonquière
2948-6495 FONDATION KERANNA INC.	1992 02 21	2005, boulevard du Rochon, Trois-Rivières
2948-5034 FONDATION L'AUBE DE LA PAIX	1992 02 20	1390, rue Métivier, Thetford Mines
2948-1272 FONDATION PRÉFONTAINE POUR L'ITTINÉRANCE	1992 02 19	3100, rue Rachel est, Montréal
2948-3419 FONDATION QUÉBÉCOISE DE MATIÈRES RÉUTILISABLES	1992 02 19	2867, Percheron, Saint-Lazare
2948-7329 FONDATION ZELMAN TREMBLAY	1992 02 21	2630, D'Orléans, Montréal
2948-5281 FONDS DORIS PICHÉ INC.	1992 02 21	69, rue Dionne, La Sarre
2948-5216 GROUPE "VOIX DE FEMMES ST-MATHIEU-DU-PARC"	1992 02 20	1680, chemin Saint-François, Saint-Mathieu du Parc
2944-9527 G.I.L.A. (GROUPE D'INITIATIVE EN LOGEMENT AUTONOME)	1992 02 18	212, des Laurentides, bureau 2, Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2944-7950 HABITATIONS DU PONT	1992 02 19	Gaspé Harbour
2948-6305 LES HABITATIONS LAVAL-DES-PRAIRIES INC.	1992 02 19	Laval
2948-3047 JARDIN-HÉBRON	1992 02 19	3485, rang St-Joseph, Chicoutimi
2948-5133 MAISON DU BÉNÉVOLAT DE CHARLESBOURG	1992 02 21	280, avenue Notre-Dame, Charlesbourg
2948-5075 LA MAISON MARIE GUYART INC.	1992 02 21	17, rue Curé Poirier, Cap D'Espoir
2948-5273 MARCA DANSE	1992 02 21	236, Léon-Bloy, app. 4, Châteauguay
2948-5497 OEUVRE D'ÂGE D'OR DE SAINT-ANTOINE LE GRAND	1992 02 21	1500, avenue Ducharme, Outremont
2948-6149 LES PRODUCTIONS CARON DANSE	1992 02 17	Saint-Jean Port-Joli
2948-6578 REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET ALTERNATIFS EN SANTÉ MENTALE DE LANAUDIÈRE	1992 02 17	Lanaudière
2948-7360 SOCIÉTÉ DE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - QUÉBEC	1992 02 21	Québec
2948-3971 SOCIÉTÉ DE SCLÉROSE EN PLAQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1992 02 19	1578, chemin Sullivan, Val d'Or
2948-3294 LA SOCIÉTÉ DU CARREFOUR DE QUÉBEC INC.	1992 02 20	Québec
2949-7401 SOLIDARITÉ CANADA-CAMBODGE SOLIDARITY CANADA-CAMBODIA SAMAKI CANADA-KHMER	1992 02 21	2123, rue Marie-Anne est, Montréal
2948-6636 THÉÂTRE DU GRAND VIRAGE	1992 02 17	2742, Valcourt, Sainte-Foy

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1338-7733 ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON- OUEST INC.	1972 06 13	1992 02 20	des objets
1255-5447 ASSOCIATION DU TRANSPORT ÉCOLIER DU QUÉBEC	1962 08 01	1992 02 17	1) du siège social: Boucherville 2) des objets 3) du nombre des administrateurs: 9
2857-2741 L'A.S.B.A.L. L'ASSOCIATION DES SPORTS DE BALLE DE L'ANCIENNE-LORETTE	1991 05 28	1992 02 21	1) de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES SPORTS DE BALLE DE L'ANCIENNE-LORETTE 2) du siège social: 1364, rue Saint-Paul, Ancienne-Lorette 3) des objets 4) de la valeur des biens immobiliers 5) des dispositions
2172-7235 CENTRE ARC-EN-CI-ELLE INC.	1984 08 27	1992 02 20	des objets
2327-1083 LE CENTRE DE CONSULTATION-JEUNESSE DE LA M.R.C. DOMAINE DU ROY	1985 10 18	1992 02 17	de la dénomination sociale: SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS PIÉKOUAGAMI
2322-2995 CLUB DE GOLF L'ISLET-SUD ST-PAMPHILE	1985 09 05	1992 02 18	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
2164-9959 CLUB ÉQUESTRE DE ST-DOMINIQUE-DU- ROSAIRE INC.	1984 02 20	1992 02 21	1) de la dénomination sociale: CLUB SPORTIF DE ST-DOMINIQUE DU ROSAIRE INC. 2) des objets
1857-7197 CORPORATION DE TRANSPORT- ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES DU SECTEUR BERTHIER "LA DILIGENCE" INC.	1982 05 14	1992 02 20	des objets
1326-7398 ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME- DE-LOURDES	1972 03 09	1992 02 20	de la valeur des biens immobiliers
2320-5065 ENGAJ CÔTE-DES-NEIGES INC.	1985 06 12	1992 02 21	de la dénomination sociale: SERVICES D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DU MONTRÉAL CENTRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1473-3182 LA GARDERIE POPULAIRE LA FARANDOLE	1977 08 10	1992 02 19	1) de la dénomination sociale: LES SERVICES DE GARDE LA FARANDOLE 2) des objets 3) des dispositions
2427-3252 GRANDS-PARENTS TENDRESSE	1987 03 03	1992 02 20	des objets
2319-7999 MAISON NOUVEL HORIZON	1985 06 28	1992 02 17	1) des objets 2) des dispositions
1854-1003 REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC	1982 01 11	1992 02 20	1) des objets 2) des dispositions
2746-4403 LES RÉSIDENCES CURÉ LAPIERRE INC.	1990 02 26	1992 02 20	1) des objets 2) des dispositions
1231-4803 SALLE D'ACCUEIL DOMRÉMY D'ALMA INC.	1959 03 02	1992 02 17	de la dénomination sociale: SERVICE D'INFORMATION ET INTERVENTION EN TOXICOMANIE, (UNITE DOMRÉMY D'ALMA)
1235-7257 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-COMEAU	1963 07 30	1992 02 21	des dispositions
1472-3209 LA SOCIÉTÉ DES ARTS TRADITIONNELS DU ST-LAURENT	1976 12 15	1992 02 21	de la dénomination sociale: HÉRITAGE ET PATRIMOINE VIVANT DU QUÉBEC
3553			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante :

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1168-1004 SARTO GAGNÉ & FILS INC.	GESTION R.G. GAGNÉ INC.	1966 02 07

Changement du domicile légal — Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2427-3286 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE STE-ANNE DES PLAINES INC.	1986 12 17	151, rue Hogue, Sainte-Anne-des-Plaines
2850-5246 ASSOCIATION LA CHEVAUCHÉE DE SAINTE-THÈCLE	1991 01 17	311, rue Veillette, Sainte-Thècle
1510-8533 LE BOUQUET ST-LAURENT INC.	1978 02 08	1143, boulevard Décarie, Saint-Laurent
1468-2959 CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES DE MONTRÉAL INC.	1976 07 06	1468, rue Fullum, Montréal
1475-5953 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-THOMAS NO. 6888	1977 03 26	941, rue Principale, Saint-Thomas
2628-4117 CHOEUR ALLÉLUIA DE LAVAL	1988 11 22	3155, rue Cartier ouest, Laval
1640-7702 LES CONSEILLERS D.P.T. INC.	1980 01 08	800, Tour de la Place Victoria, bureau 2624, Montréal
2868-9867 CORPORATION DES ASSUREURS DIRECTS DE DOMMAGES DU QUÉBEC	1991 11 19	625, rue St-Amable, Québec
1340-7101 DOMAINE LES CHUTES ST-GEORGES INC.	1973 09 14	79, rang Ste-Julie, Rivière Malbaie
1642-9961 GARDERIE LES AMIS DE LA MAISON BLANCHE	1980 06 09	540, rue Bowen sud, Sherbrooke
2312-3326 GARDERIE MES PREMIERS PAS	1984 11 21	3205, chemin Bedford, Montréal
2843-0999 GARDERIE PANTA-MOUSSE INC.	1990 11 01	1250, route Kennedy, Linière
1641-6364 GARDERIE POMME DE REINETTE	1980 02 14	300, rue Viger est, Montréal
2321-3176 INSTITUT DES RELATIONS HUMAINES ARGYLE (1985) INC.	1985 09 05	4115, rue Sherbrooke ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1255-4432 SOCIÉTÉ MINÈRE EASTGATE LTÉE	1971 08 10	1, Place Ville Marie, Montréal
2750-4273 T.M.U. DES MOULINS INC.	1990 03 16	1092, rue Lévis, Lachenaie
3555		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Dissolution — Demandes de**1257-2525 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1257-2525 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 février 1992

78419

*Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER*

2329-2949 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2329-2949 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 27 février 1992

78392

*Les procureurs de la compagnie,
BILODEAU, DUFRESNE, DE LANDURANTAYE*

2332-8826 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2332-8826 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 6 février 1992

78417

*Pour la compagnie,
ROBERT BLAIS*

2412-9496 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2412-9496 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 2 mars 1992

78441

*Le procureur de la compagnie,
MICHEL DIONNE, notaire*

2420-0982 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2420-0982 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 15 janvier 1991

78378

*Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ LEPAGE, notaire*

2621-0674 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2621-0674 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 février 1992

78360

*La présidente,
ROSIANNE CARON*

2625-4938 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2625-4938 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 3 janvier 1992

78338

*Le président,
HAROLD PAUL*

2643-5271 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2643-5271 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 4 mars 1992

78448

Le président,
RAYMOND WIGGINS

2758-3590 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2758-3590 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 24 février 1992

78339

Les procureurs de la compagnie,
BOIVIN, O'NEIL, *avocats*

ACCOMODATION JOHANNE BERGERON INC.

Prenez avis que la compagnie «ACCOMODATION JOHANNE BERGERON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 25 février 1992

78356

La présidente,
JOHANNE BERGERON

ALTOMARE INC.

Prenez avis que la compagnie «ALTOMARE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 février 1992

78395

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENTHAL SHACTER

AVIATION J.M.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «AVIATION J.M.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 12 août 1991

78355

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BOULANGER, *notaire*

BUFFET JOLIO INC.

Prenez avis que la compagnie «BUFFET JOLIO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 16 janvier 1992

78444

La présidente,
JOCELYNE MORIN

CENTRE DE RECHERCHE GREFFE-DIABÈTE DU QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE RECHERCHE GREFFE-DIABÈTE DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1992

78353

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR BROWN DE GRANDPRÉ KRONSTROM

CENTRE QUÉBÉCOIS D'ÉTUDES SUR LES MÉDIAS

Prenez avis que la compagnie «CENTRE QUÉBÉCOIS D'ÉTUDES SUR LES MÉDIAS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 20 février 1992

78383

Le secrétaire de la compagnie,
LÉO JACQUES

CLUB MOTOCYCLISTE LES MERCENAIRES INC.

Prenez avis que la corporation «CLUB MOTOCYCLISTE LES MERCENAIRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges, le 3 mars 1992

78442

Le procureur de la corporation,
BENOÎT MAHEUX, *notaire*

CLUB SOCIAL DES RIVES

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIAL DES RIVES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Comeau, le 3 mars 1992

78451

Pour la compagnie,
JEAN-GUY POIRIER

**COMITÉ D'ÉCHANGE INTERLINGUISTIQUE
DE MASCOUCHE INC.**

Prenez avis que la compagnie «COMITÉ D'ÉCHANGE INTERLINGUISTIQUE DE MASCOUCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 17 février 1992

78333

La trésorière,
FRANCINE BOUSQUET DALLAIRE

**COMPAGNIE DE COMMERÇANTS CHUI-SUM
LTÉE. CHUI-SUM TRADING CO. LTD.**

Prenez avis que la compagnie «COMPAGNIE DE COMMERÇANTS CHUI-SUM LTÉE. CHUI-SUM TRADING CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Prairie, le 25 février 1992

78357

Le procureur de la compagnie,
PIERRE PÉLADEAU, notaire

DÉCORATION MARIE-THÉRÈSE BÉRUBÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «DÉCORATION MARIE-THÉRÈSE BÉRUBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 février 1992

78336

La présidente,
MARIE-THÉRÈSE BÉRUBÉ

DEVREN LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «DEVREN LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 février 1992

78413

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENTEIN

DISTRIBUTION ALTOMARE INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION ALTOMARE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 février 1992

78385

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

EDDYCAM INC.

Prenez avis que la compagnie «EDDYCAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 2 mars 1992

78445

Le président,
EDDY PROULX

ÉLOI BERNIER INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉLOI BERNIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Cyrille-de-Lessard, le 24 février 1992

78377

Le président,
ÉLOI BERNIER

FILMS MÉDIA INC.

Prenez avis que la compagnie «FILMS MÉDIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 26 février 1992

78400

Le procureur de la compagnie,
PIERRE COUTU, avocat

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT POPULAIRE
DU LAC ETCHEMIN INC.**

Prenez avis que la compagnie «FONDS DE DÉVELOPPEMENT POPULAIRE DU LAC ETCHEMIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lac-Etchemin, le 24 février 1992

78399

Le président,
MICHEL DAIGLE

FORTTRANS INC.

Prenez avis que la compagnie «FORTTRANS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 février 1992

78418

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

GÉRALD SAXE INC.

Prenez avis que la compagnie «GÉRALD SAXE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 février 1992

78382

Le président,
GÉRALD SAXE

GESTION PAUL-ÉMILE BOUCHER INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION PAUL-ÉMILE BOUCHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 21 février 1992

78343

Le procureur de la compagnie,
LINE ST-PIERRE, notaire

GESTION PHIMA INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION PHIMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 27 novembre 1991

78380

La présidente,
JOHANNE D'ERRICO

GESTION SYNAPSE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION SYNAPSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 11 juillet 1991

78332

Le président,
DENIS ROCHETTE

GILLES MALENFANT INC.

Prenez avis que la compagnie «GILLES MALENFANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 27 février 1992

78401

Les procureurs de la compagnie,
CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON, DESROSIERS

INDUSTRIES B. J. INC.

Prenez avis que la compagnie «INDUSTRIES B. J. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 26 février 1992

78350

Les procureurs de la compagnie,
NOLAN & LALONDE

INDUSTRIES VICTORIA INC.

Prenez avis que la compagnie «INDUSTRIES VICTORIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 21 février 1992

78440

Le procureur de la compagnie,
SERGE CARON, avocat

INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX INC.

Prenez avis que la compagnie «INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 février 1992

78376

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

LABORATOIRE MAGIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «LABORATOIRE MAGIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Warwick, le 27 février 1992

78388

Le procureur de la compagnie,
BRUNO SAINT-PIERRE, avocat

LE BUREAU D'AJUSTEMENT DE JOLIETTE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LE BUREAU D'AJUSTEMENT DE JOLIETTE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 2 janvier 1992

78359

Le président,
VICTOR BEAUSÉJOUR

LE CENTRE DE SECOURS L'ARCHE DE NOË INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CENTRE DE SECOURS L'ARCHE DE NOË INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 26 février 1992

78361

Le président,
ROSAIRE DIONNE

LES EMBALLEURS POMEX INC.

Prenez avis que la compagnie «LES EMBALLEURS POMEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 18 février 1992

78394

Le secrétaire de la compagnie,
FLORENT ST-JEAN

LES ENTREPRISES J.N. GENEST INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES J.N. GENEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 28 février 1992

78391

Le président,
NORMAND GENEST

LES ENTREPRISES LIGNES AUTO-PLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES LIGNES AUTO-PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 31 janvier 1992

78358

Le président,
GILLES LEBLANC

LES ENTREPRISES SPORTIVES B.G.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES SPORTIVES B.G.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 21 février 1992

78342

Le procureur de la compagnie,
LINE ST-PIERRE, notaire

LES GESTIONS K.D.T. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES GESTIONS K.D.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Mathias, le 27 février 1992

78389

Le président,
ANDRÉ THIBAUT

LES PLACEMENTS DUMAR LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS DUMAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 25 février 1992

78351

Le procureur de la compagnie,
GÉRARD DUFRESNE, notaire

LES SERVICES TECHNIQUES MAGUIRE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES SERVICES TECHNIQUES MAGUIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sillery, le 28 février 1992

78446

Le président,
RICHARD CÔTÉ

LES VOILIERS VALLÉE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES VOILIERS VALLÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 19 février 1992

78423

Les procureurs de la compagnie,
ROY, DAGENAI, ALLEN ET ASSOCIÉS

**LUMI-NOVA LTÉE
LUMI-NOVA LTD.**

Prenez avis que la compagnie «LUMI-NOVA LTÉE - LUMI-NOVA LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1992

78416

Le président,
JENNY ALEXANDROWICH

**L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE
DE ROBERTSONVILLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE ROBERTSONVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Robertsonville, le 25 février 1992

78334

Le président,
RENALD ROUTHIER

ORCHEM INC.

Prenez avis que la compagnie «ORCHEM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 23 février 1992

78340

Les procureurs de la compagnie,
BOIVIN, O'NEIL, *avocats*

PANNOX INC.

Prenez avis que la compagnie «PANNOX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 26 février 1992

78452

Les procureurs de la compagnie,
STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

**PÉTROLANE LTÉE
PETROLANE LTD**

Prenez avis que la compagnie «PETROLANE LTÉE - PETROLANE LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 17 février 1992

78421

Le secrétaire de la compagnie,
GILLES DE BILLY, *avocat*

PHILIPPE BLANCHETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «PHILIPPE BLANCHETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Amos, le 26 février 1992

78352

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LANTAGNE, *notaire*

PLACEMENTS GUY CHARLEBOIS LTÉE

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS GUY CHARLEBOIS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Stanislas-de-Koska, le 27 novembre 1991

78379

Le président,
GUY CHARLEBOIS

PROTECTION S. A. R. INC.

Prenez avis que la compagnie «PROTECTION S. A. R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-de-la-Madeleine, le 26 novembre 1991

78443

Le procureur de la compagnie,
HUGUES GERMAIN, *notaire*

P.E. JACQUES FOURRURES INC.

Prenez avis que la compagnie «P.E. JACQUES FOURRURES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 24 février 1992

78381

Le président,
MARCEL DESHAIES

**REBUT DU NORD INC.
NORTH END SALVAGE INC.**

Prenez avis que la compagnie «REBUT DU NORD INC. — NORTH END SALVAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 décembre 1991

78349

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

RÉNO-VISION 2000 INC.

Prenez avis que la compagnie «RÉNO-VISION 2000 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 février 1992

78402

Le procureur de la compagnie,
LUC MARTEL, *avocat*

RÉSIDENCE SOLEIL LEVANT INC.

Prenez avis que la compagnie «RÉSIDENCE SOLEIL LEVANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chesterville, le 16 décembre 1991

78341

La présidente,
GERTRUDE B. POISSON

RESTAURANT LA PAUSE CAFÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT LA PAUSE CAFÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 février 1992

78422

Le secrétaire de la compagnie,
ALLEN SCOTT

**RICHARD GAREAU, PUBLICISTE-CONSEIL INC.
RICHARD GAREAU, ADVERTISING COUNSELLOR INC.**

Prenez avis que la compagnie «RICHARD GAREAU, PUBLICISTE-CONSEIL INC. — RICHARD GAREAU, ADVERTISING COUNSELLOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 février 1992

78398

Les procureurs de la compagnie,
PÉLOQUIN KATTAN, *avocats*

R. CHIQUETTE & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «R. CHIQUETTE & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 20 février 1992

78354

La présidente,
MADELEINE CHIQUETTE

**TECHNOLOGIE D'ALARME ALTECH INC.
ALTECH ALARM TECHNOLOGY INC.**

Prenez avis que la compagnie «TECHNOLOGIE D'ALARME ALTECH INC. — ALTECH ALARM TECHNOLOGY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1992

78337

Les procureurs de la compagnie,
LENGVARI, BRAMAN

**TISSUS DE REMBOURRAGE CLAIRE INC.
CLAIRE FABRICS INC.**

Prenez avis que la compagnie «TISSUS DE REMBOURRAGE CLAIRE INC. — CLAIRE FABRICS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1992

78335

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

**TISSUS DE REMBOURRAGE CLAIRE INC.
CLAIRE FABRICS INC.**

Prenez avis que la compagnie «TISSUS DE REMBOURRAGE CLAIRE INC. — CLAIRE FABRICS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1992

78393

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

**TRAITEMENT DE FOURRURE SPLENDOR (1989)
INC. — SPLENDOR FUR PROCESSING (1989) INC.**

Prenez avis que la compagnie «TRAITEMENT DE FOURRURE SPLENDOR (1989) INC. — SPLENDOR FUR PROCESSING (1989) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 février 1992

78420

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

TRANSPORT LAURENT TREMBLAY INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT LAURENT TREMBLAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Urbain, le 13 janvier 1983

78384

Pour la compagnie,
ÉLISE LAVOIE

T. S. MEEHAN LTÉE

Prenez avis que la compagnie «T. S. MEEHAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 17 février 1992

78387

La présidente,
RITA P. DEEGAN

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principale	Adresse du bureau principal
3018-8015 ** CLASSIFICATION DET NORSKE VERITAS INC.	1992 02 17	M. S. John Gorman, 183, Place Frontenac, Pointe-Claire	183, Place Frontenac, Pointe-Claire
3019-4260 ** LES PRODUITS KIDDIE INC.	1992 02 20	M. Benjamin H. Silver, "Le Windsor", 1170, rue Peel, 5 ^e étage, Montréal	"Le Windsor", 1170, rue Peel, 5 ^e étage, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3556

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUE RANGE II BLUE RANGE II LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT PETROVEST VIII, PETROVEST VIII EXPLORATION AND DEVELOPMENT AND COMPANY, LIMITED	1992 02 04
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENVIROCAPITAL FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN EN ENVIRONNEMENT ENVIROCAPITAL CANADIAN ENVIRONMENTAL VENTURE, FUND, LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FONDS D'INVESTISSEMENT EN ENVIRONNEMENT ENVIROCAPITAL	1992 02 14

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3559

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal :

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉDIFICE DUMOULIN	3080, boulevard Le Carrefour bureau 550 Laval, QC H7T 2K9	1992 02 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DE VILLE	1, place Ville-Marie local 3315 Montréal, QC H3B 3M2	1991 02 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE REVERAIN	3080, boulevard Le Carrefour bureau 550 Laval, QC H7K 2K9	1992 02 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE GRIGNON-SAUVÉ	3080, boulevard Le Carrefour bureau 550 Laval, QC H7T 2K9	1992 02 07

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3558

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution :

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 838 TANGUAY	1987 06 17	300, boulevard Laurentien bureau 105 St-Laurent, QC H4M 2L4	1992 02 18
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CLIPIMAGES II	1989 12 21	355, rue Sainte-Catherine Ouest bureau 200 Montréal H3B 1A4	1992 02 05
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FOTOPLUS	1987 07 10	3500, boulevard de Maisonneuve Ouest Montréal H3Z 1Y3	1992 02 17

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RIRA BIEN II	1989 12 28	2360, rue Notre-Dame Ouest Montréal H3J 3N4	1992 02 04

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3560

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau :

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
CITECELL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1992 02 06	5575, boulevard de La Vérendrye, Montréal H4E 3R6
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DISTRIBUTION DE FILMS ACQUILLA ACQUILLA FILM DISTRIBUTION AND COMPANY, LIMITED	1992 02 10	8275, Mayrand Montréal, QC H4P 2C8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TMSA	1992 02 17	11111, boulevard Cavendish bureau 105 Saint-Laurent, QC H4R 2M8

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3561

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau :

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SERVOMATION INTERNATIONAL*, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (*SERVOMATION INTERNATIONAL, L.P. COMME COMMANDITAIRE)	1991 10 21	Saint-Lambert

N.B.: Modifiant l'avis du 1991 10 21

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Longueuil,
GUY BOIVIN*

3568

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé un ou des commandités :

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA	2861-0152 QUÉBEC INC.	2734-3938 QUÉBEC INC.	1992 02 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉDIFICE DUMOULIN	2862-2348 QUÉBEC INC.	2741-2840 QUÉBEC INC.	1992 02 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DE VILLE	2861-0194 QUÉBEC INC.	2544-0629 QUÉBEC INC.	1992 02 10
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE REVERAIN	2859-0602 QUÉBEC INC.	GESTION MARINA INC.	1992 02 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE GRIGNON-SAUVÉ	2862-1225 QUÉBEC INC.	2752-5369 QUÉBEC	1992 02 07
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALLEYRAND	LÉO LÉVEILLÉ JEAN-GUY BOIVIN GERMAIN LAVOIE JEANNINE VALLÉE VINCENT GRANGER MARIELLE HAMELIN ROBERT ST-JEAN RAYMOND TÉTREAU GAÉTAN PILON ALAIN D. CHARBONNEAU ANDRÉ GUÉRIN MARCEL GIGUÈRE GILLES OLIVIER GILLES ROBERT MARCEL SAINDON ANDRÉ THÉORET ANDRÉ LESSARD JACQUELINE MARCEAU PIERRE TRUDEAU	YVAN POIRIER	1992 02 06

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3562

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'Assurance Chequers Annulation de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Compagnie d'Assurance Chequers a été annulé le 27 février 1992, en conformité avec la Loi sur les assurances.

Cette annulation est effectuée à la demande de la compagnie suite à la cessation de ses opérations d'assurances au Québec.

À partir de cette date, cet assureur n'est plus autorisé à pratiquer les assurances au Québec.

Québec, le 27 février 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3566

Pacific Employers Insurance Company
Demande de remboursement de cautionnement

Avis est, par les présentes, donné que Pacific Employers Insurance Company, dont le bureau principal au Canada est située au 100, Consilium Place, suite 400, Scarborough, Ontario, M1H 3E3, ayant cessé d'exercer au Québec, le 31 décembre 1989, et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Scarborough, le 24 février 1992

Le représentant autorisé,
C. SANTIAGO

78412

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Régie des installations intermunicipales de Neuville

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales a, le 20 février 1992, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) modifié le décret du 30 avril 1982 constituant la régie intermunicipale alors appelée «Régie intermunicipale de l'hôtel de ville de Neuville» selon l'entente signée le 6 novembre 1991 par le village de Neuville et la paroisse de Pointe-aux-Trembles, autorisée par les Règlements numéros 226 et 196, telle qu'approuvée le 20 février 1992.

Conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec, le décret modifiant le décret constituant la régie intermunicipale alors appelée «Régie intermunicipale de l'hôtel de ville de Neuville» entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la Gazette officielle du Québec.

Québec, le 20 février 1992

Le sous-ministre,
FLORENT GAGNÉ

3564

Énergies et Ressources

Interdiction d'aliénation entre vifs

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), la ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 79 à 199, 202, 202A, 203, 204, 204A, 205, 263, 264, 319 à 331, 333 à 366, 368 à 372, 376 à 382 et le bloc 2 et leurs

subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur situé dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, la ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, la ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis :

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 30 mars 1992 et se terminera le 13 avril 1992 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 79 à 199, 202, 202A, 203, 204, 204A, 205, 263, 264, 319 à 331, 333 à 366, 368 à 372, 376 à 382 et le bloc 2 et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur situé dans la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe.

Québec, le 25 février 1992

Pour la ministre de l'Énergie et des Ressources,
Par JOCELYNE LEFORT

3367

Interdiction d'aliénation entre vifs

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), la ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 101 à 118, 120 à 136, 136A, 137, 137A, 138, 138A, 139, 140, 176 à 209, 235 à 243, 500, 501, 597, 601, 1241, 1242, une partie des lots 375, 376 et 377 (chemins de fer) et leurs subdivisions respectives du cadastre de Sainte-Cécile situé dans la division d'enregistrement de Beauharnois.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, la ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, la ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis :

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 6 avril 1992 et se terminera le 20 avril 1992 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 101 à 118, 120 à 136, 136A, 137, 137A, 138, 138A, 139, 140, 176 à 209, 235 à 243, 500, 501, 597, 601, 1241, 1242, une partie des lots 375, 376 et 377 (chemins de fer) et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile situé dans la division d'enregistrement de Beauharnois.

Québec, le 28 février 1992

Pour la ministre de l'Énergie et des Ressources,
JOCELYNE LEFORT

3572

Industrie, commerce et technologie

175386 Canada Inc.

Avis de modification

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il modifie l'avis d'autorisation paru à la *Gazette officielle du Québec* le 16 novembre 1991, à la page 4257, du numéro 46, relativement à « 175386 Canada Inc. », de façon à ce que l'adresse de l'établissement commercial se lise : 3464, boulevard des Sources à Dollard-des-Ormeaux.

Québec, le 19 février 1992

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

3565

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Pharmacien considéré non participant

Avis est, par la présente, donné que la Régie de l'assurance-maladie du Québec a émis une ordonnance, le 3 mars 1992, concernant monsieur Wellie Lerman, pharmacien, aux termes de laquelle ce professionnel est considéré comme un professionnel non participant pour une période de six mois à partir du 16 mars 1992 jusqu'au 16 septembre 1992 inclusivement.

Sillery, le 4 mars 1992

Le secrétaire,
DENIS MORENCY

78447

Renseignements sur les compagnies – Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1502-5182 AMÉNAGEMENTS DES BASSES LAURENTIDES INC.	1992 02 06	Aucune
2323-5286 ASSOCIATION ARAGONAISE DE MONTRÉAL	1992 02 04	Aucune
1644-0000 ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES	1992 01 30	Aucune
1855-2018 CLUB OPTIMISTE MCMASTERVILLE INC.	1992 01 30	Aucune
1651-2295 FÉDÉRATION DES SCOUTS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DU BOIS	1992 02 06	Aucune

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1852-3407 LES SERVICES D'INFORMATION DES SCIENCES JURIDIQUES DE MONTRÉAL INC.	1992 01 30	Aucune
1644-1230 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL DES BÉLANGER INC.	1992 02 10	Aucune

3557

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

Ventes par shérif

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000003-922
500-05-013635-915

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, bureau 1675, Montréal, H3A 3K3, partie demanderesse, contre **MARC-MAURICE DAGENAIS**, domicilié et résidant au 3, 26^e Avenue, Pincourt, J7V 4R1, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la 26^e Avenue en la ville de Pincourt, composé de la façon suivante, savoir:

A) du lot numéro soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-cinq (125-72), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, division d'enregistrement de Vaudreuil;

B) du lot numéro soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-cinq (125-75), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, division d'enregistrement de Vaudreuil;

C) du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-six (126-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, division d'enregistrement de Vaudreuil.

Avec la bâtisse dessus y érigée portant le numéro 3, de ladite 26^e Avenue en la ville de Pincourt.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec un droit de passage tant à pied qu'en voiture avec tous autres y ayant droit à perpétuité sur les lots 125-74 et 126-4 dudit cadastre pour communiquer dudit emplacement au chemin public de même que droit de passage à perpétuité avec tous autres y ayant droit sur le lot 125-70

du même cadastre pour communiquer du chemin public à la rivière Outaouais.»

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 56 100,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication, soit 28 050,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 20 février 1992

78345

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000008-921
760-05-000264-919

CAISSE POPULAIRE ST-ESPRIT DE VALLEYFIELD, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 80, Académie, Valleyfield, J6T 4X1, partie demanderesse, contre **SYLVAIN DEBIEN** et **FRANCE OUELLETTE**, tous deux domiciliés et résidant au 176, Cité des Jeunes, appartement 100, Vaudreuil, J7V 8H4, et **MARIO BIELLO**, domicilié et résidant au 59, des Ormeaux, Île-Perrot, partie défenderesse, et **PIERRE ROY & ASS. INC.**, syndic à la faillite de Sylvain Debien, 48, 5^e Avenue, appartement 35, Pincourt, J7V 5K7, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatorze (no 114-15) du cadastre officiel de la paroisse Saint-Lazare, division d'enregistrement de Vaudreuil, contenant une superficie de mille cinq cent sept mètres carrés et deux dixièmes de mètre carré (1 507,2 m²). »

Avec bâtisses dessus construites et notamment une résidence portant le numéro d'immeuble 1258, rue Jolicoeur, Saint-Lazare, province de Québec. »

La mise à prix a été fixée à 22 548,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à ONZE heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 24 février 1992

78344

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000452-917
S. 455-18-000005-924

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 500, place d'Armes, 9^e étage à Montréal, QC, H2Y 2W3, district de Montréal, partie demanderesse, contre CONSTRUCTIONS J.W. SAWYER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 991, route Guy à Sainte-Rosalie, QC, J0H 1X0, district de Saint-Hyacinthe, et 148529 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 991, route Guy à Sainte-Rosalie, QC, J0H 1X0, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Bolton-Ouest, étant au cadastre officiel du canton de Bolton, division d'enregistrement de Brome, les lots originaires trois cent quatre-vingt-huit et trois cent quatre-vingt-neuf (388 et 389), d'une superficie approximative de quatre-vingt-deux acres et deux dixièmes (82,2), mesures anglaises. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du

Code de procédure civile, est fixé à la somme de 28 300,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul à Knowlton, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjointe,
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 28 février 1992

78429

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000246-912
S. 455-18-000001-923

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, district de Montréal et un bureau au 25, rue Wellington Nord à Sherbrooke, province de Québec, district de Saint-François, J1H 5B3, partie demanderesse, contre JACQUELINE GARIÉPY, domiciliée et résidant au 729, rue-Sud, Cowansville, QC, district de Bedford, J2K 2Y2, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul à Knowlton, province de Québec, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé dans la ville de Lac-Brome, connu et désigné comme étant le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot numéro trente-deux (no 32-12) du cadastre officiel du canton de Brome; avec maison et toutes autres bâtisses y érigées. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 31 876,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, à Knowlton, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjointe,
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 28 février 1992

78430

Drummond

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000121-913
405-18-000002-926

CAISSE POPULAIRE ST-FRÉDÉRIC DE DRUMMOND-VILLE, partie demanderesse, contre **GESTION DESILETS-RODIERS INC.** (autrefois connu sous le nom de 2537-5825 Québec inc.), et **MICHEL DESILETS, LILIANE DESILETS-RODIER, JEAN RODIER, FRANCE LEMAY-RODIER, GESTION PIERRE CLÉMENT INC.**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Drummond, mis en cause.

Désignation

«Un emplacement situé en la ville de Drummondville, au coin des rues Lindsay et Cockburn, de forme irrégulière, formé du lot et de la partie de lot suivante à savoir:

a) le lot numéro quarante du cadastre du quartier sud de la ville de Drummondville, mesurant, aux plan et livre de renvoi officiels, soixante-six pieds (66 pi.) de largeur par une profondeur de cent trente-deux pieds (132 pi.), le tout plus ou moins mesures anglaises (40, quartier sud);

b) un emplacement de forme irrégulière, connu et désigné au cadastre du quartier sud de la ville de Drummondville, comme étant partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39, sud).

Borné comme suit: au nord-est par le lot 18 du quartier sud, au nord-ouest par une partie du lot 38, quartier sud, au sud-ouest par deux autres parties dudit lot 39, quartier sud, appartenant respectivement à Robert Vandal et Rose Gazaille et au sud-est partie par le lot 40, quartier sud et partie par une partie dudit lot 39, quartier sud, appartenant à Roze Gazaille.

Mesurant vingt mètres et onze centièmes (20,11 m) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq mètres et quatre-vingt-dix centièmes (25,90 m) dans sa ligne sud-est le long du lot 40, quartier sud, neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) dans sa ligne sud-ouest le long de cette partie dudit lot 39, appartenant à Rose Gazaille, un mètre et vingt-deux centièmes (1,22 m) dans une autre ligne sud-est, le long de cette partie dudit lot 39, appartenant à Rose Gazaille, dix mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (10,97 m) dans une autre ligne sud-ouest le long de cette partie dudit lot 39, appartenant à Robert Vandal, vingt-sept mètres et treize centièmes (27,13 m) dans sa ligne nord-ouest.

Avec immeuble commercial en construction.»

Lesdits lots sont dorénavant connus comme étant le lot suivant à savoir:

«Un emplacement situé en la ville de Drummondville, connus et désigné comme étant le lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la ville de Drummondville, quartier sud (lot 274, quartier sud, ville de Drummondville).

Le tout avec bâtisses dessus construites.»

Ainsi que les meubles meublants, de l'équipement et outillages nécessaires à l'exploitation de la susdite bâtisse et qui sont en conséquence immeubles par destination, à savoir:

- 1 comptoir bar (bar #1) 39'-3" X 42" h. fabrication (bloc de verre non inclus) tablettes ajustables, emplacement pour équipements, stratifié, intérieur mélamine, fluorescents de couleur 36", et portillon
- 16 tabourets siège #220 et base #2000 chrome et tissus
- 3 triangles pour supports à verres 90" X 24" X 72" h., stratifié et colonnes de bois recouvert de papier peint, fixtures non inclus, fini 2 côtés
- 3 supports à verre chrome 48" lin.
- 1 réfrigérateur à bière 20'-0" X 27" X 42" h. stratifié
- 2 rampes chrome ±69" lin. X 2" diam.
- 1 escalier à bouteilles 60" X 15" X 15" h., stratifié et fluorescent
- 4 demi colonnes en bois recouvert de papier peint avec cap stratifié
- 1 triangle 60" X 24" X 24" h., stratifié, fixture non inclus
- 1 support à verre 48" lin chrome
- 4 tablettes de verre 60" X 12" sur crémaillère et supports
- 1 miroir bronze 60" X ±60" h.
- 1 miroir bronze 60" X ±42" h.
- 1 miroir bronze 60" X ±48" h.
- 1 comptoir bar (bar #2) 61'-8" lin X 42" h. fabrication stratifié, fluorescent et plexiglass, portillon, tablettes ajustables, emplacements pour équipements, intérieur mélamine
- 24 tabourets chaise #220 et base #2000 chrome et vinyle
- 1 réfrigérateur à bières 96" X 48" X 42" h. stratifié, (portes 2 côtés)
- 1 escalier à bouteilles 60" X 30" X 15" h. stratifié et fluorescent
- 1 triangle pour support à verres 90" X 45" X 72" h. stratifié, et colonnes de bois recouvert de papier peint fixtures non inclus, fini 2 côtés
- 2 supports à verres chrome 54" lin.
- 1 banquette longue ±16'-6" lin X 27" X 42" h. carcasse de bois, et recouvrement tissu, base stratifié et finition
- 1 table (genre cube) 36" X 21" X 18" h. forme bizarre, stratifié
- 1 planche de stratifié pour cacher le dessus du bloc de verre ±12'-0" X 5" X 1/4"
- 1 standing 17'-10" X 10" X 6" h. stratifié, fluorescent, murale avec 1 poteau chrome, allongé de 17'-1"
- 1 standing 8'-0" X 10" X 6" h. stratifié, fluorescent, mural
- 1 standing 6'-0" X 10" X 6" h. stratifié, fluorescent, mural
- 1 standing 8'-10" X 10" X 6" h. stratifié, fluorescent, mural
- 1 standing 21'-4" X 12" X 6" h. stratifié, fluorescent, 7 poteaux chrome
- 1 standing 13'-0" X 10" X 6" h. stratifié, fluorescent, mural avec 2 poteaux chrome, allongé de 8'-9"
- 1 standing 6'-6" X 10" X 6" h. stratifié, fluorescent, 2 poteaux chrome
- 1 poteau chrome
- 4 standing 72" X 48" X 3" h. avec poteau stratifié 4" X 4" X 48" h. et bloc de verre non inclus

1 standing 36" X 10" X 3" h. stratifié, 1 poteau chrome
 1 standing 6'-4" X 10" X 3" h. stratifié, 2 poteaux chrome
 1 standing 8'-0" X 10" X 3" h. stratifié, 2 poteaux chrome
 1 standing 5'-0" X 10" X 3" h. stratifié, 1 poteau chrome
 1 standing 11'-0" X 12" X 6" h. stratifié, fluorescent, 4 poteaux chrome
 1 standing 14'-0" X 12" X 6" h. stratifié, fluorescent, 4 poteaux chrome
 20 tabourets siège #220 et base #2000 chrome et vinyle
 36 tabourets #747 CR (30" h) 3 à créditer
 5 tables 24" diam. (forme bizarre) stratifié, base 1-4 émail
 17 tables 24" X 24" stratifié, base 1-4 émail
 77 chaises #220 émail noir et vinyle
 2 tablettes (vestiaires) 48" X 12" X 3" h. stratifié
 1 panneau (vestiaire) avec porte amovible stratifié, 84" X 120" h. (annulé)
 1 banc (vestiaire) 42" stratifié
 1 banc (vestiaire) 48" stratifié
 2 triangles 90" X 24" X 35" h. stratifié, fixture non inclus, colonne de béton non inclus
 1 colonne triangulaire (salle de bain) 27" X 27" X 10'-0" h. stratifié et bloc de verre non inclus avec porte d'accès
 1 tablette-comptoir «disc-Jockey» 13'-0" lin X 24"-34" X 36" h. stratifié, tablette ajustable
 1 vanité 8'-3" X 22" X 12" h. stratifié /À raccourcir
 1 boîte à lumière 8'-3" X 8" X 8" h. /créditer
 stratifié et éclairage /différence
 1 miroir clair 8'-3" X 36" h.
 1 vanité 8'-7" X 22" X 12" h. stratifié, coupé à 6'-6"
 1 boîte à lumière 8'-7" X 8" X 8" h. stratifié et éclairage coupé à 6'-6"
 1 miroir clair 8'-7" X 36" h. coupé à 6'-6"
 2 cocktail unit CS-60 MKE avec auge à bouteilles
 1 cocktail unit CS-72 MKE avec auge à bouteilles
 1 muret 13'-0" X 2" X 6" h. stratifié
 1 rampe tubulaire chrome 10'-0" lin
 1 façade (stage) 8'-9" lin X 36" h. stratifié
 1 façade (stage) 7'-0" lin X 32" h. stratifié

Une (1) machine à glace de marque Scotman, modèle HC30 MA9, numéro de série: 052416-01H;

Deux (2) lave-verres de marque Moyer Deibel, modèle DS, numéro de série 14204 et 14205.

La mise à prix est fixée à 200 774,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Le tout sera vendu en bloc le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, province de Québec.

La shérif adjointe,
 MARIE-CLAIRE POIRIER

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Drummondville, le 28 février 1992

78365

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Gaspé

Nos 100-05-000388-915

110-18-000011-915

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC., partie demanderesse, contre 2626-0661 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 340, rue du Bosquet, Rimouski, et HUGUES LEVESQUE, domicilié et résidant au 340, rue du Bosquet, Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Gaspé, Percé, mis en cause.

Un immeuble situé au 365, boulevard Grand-Pabos à Chandler, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

a) une partie de la subdivision cinq du lot soixante-sept A du Premier Rang (ptie 67-A-5, rg 1) au cadastre officiel de la municipalité de Pabos (ville de Chandler); bornée vers le nord par le lot 67-A-6, vers l'est par la limite est de la ville de Chandler, vers le sud par le lot 67-A-5 partie (boulevard Grand-Pabos) et vers l'ouest par le lot 67-B-4 ptie;

b) une partie de la subdivision quatre du lot soixante-sept B du Premier Rang (ptie 67-B-4, rg 1) au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler); bornée vers le nord par le Deuxième (2^e) Rang, vers l'est par les lots 67-A-6 et 67-A-5, vers le sud par le lot 67-B-4 partie (boulevard Grand-Pabos), vers l'ouest par les lots 67-B-4, 68-A-20, 68-A-20-2, 68-A-20-3, 68-A-20-4, 68-A-20-5, 68-A-20-6, 68-A-20-7, 68-A-20-8, 68-A-20-9 et 68-A-20-10;

c) la subdivision six du lot soixante-sept A du Premier Rang (67-A-6, rg 1) au cadastre officiel de la municipalité de Pabos (ville de Chandler); bornée vers le nord par le Deuxième (2^e) Rang, vers l'est par la limite est de la ville de Chandler, vers le sud par le lot 67-A-5, vers l'ouest par le lot 67-B-4;

d) la resubdivision un de la subdivision dix-neuf du lot soixante-huit A du Premier Rang (ptie 68-A-19-1, rg 1) au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler);

e) la resubdivision onze de la subdivision vingt du lot soixante-huit A du Premier Rang (ptie 68-A-20-11, rg 1) au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler).

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lesdits immeubles étant connus sous le nom de «MOTEL DU BOULEVARD CHANDLER INC.»

À distraire la partie expropriée par le ministère des Transports aux termes de l'avis enregistré à Gaspé sous le numéro 67598, le vendeur se réservant les droits à l'indemnité d'expropriation et de signer bonne et valable quittance-cession en faveur du ministère.

Sujet aux servitudes suivantes:

a) deux (2) servitudes en faveur d'Hydro-Québec, sous les lots 67-A-6, 67-A-5 et 67-B-4, enregistrées à Percé sous le numéro 49500 et 83298;

b) servitude en faveur de Bonaventure-Gaspé Téléphone, enregistrée à Percé sous le numéro 35004 et en faveur d'Hydro-Québec, enregistrée à Percé sous le numéro 49054, sur les lots 68-A-19-1 et 68-A-20-11.»

La mise à prix est fixée à 150 884,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Percé, palais de justice de Percé, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 28 février 1992

78428

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-18-001528-914
550-05-002165-911

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE,
contre ALAIN MENARD, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble sis dans la ville de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, consistant en une fraction de la copropriété « LES TERRASSES DU PARC », portant le numéro d'immeuble 2, rue Galipeau, appartement 8, Hull, province de Québec, comprenant :

1. La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot deux cent un de la subdivision officielle cinq de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lot 42-5-201), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, ainsi que :

2. Les parties indivises communes relatives à ladite partie exclusive savoir :

a) Le lot un de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lot 42-1), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le Canton de Hull;

b) les lots un et deux de la subdivision officielle du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lots 42-2-1

et 42-2-2), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull;

c) les lots un et deux de la subdivision officielle du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lots 42-3-1 et 42-3-2), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull;

d) les lots un et deux de la subdivision officielle du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lots 42-4-1 et 42-4-2), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull;

e) les lots un et deux de la subdivision officielle du lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lots 42-5-1 et 42-5-2), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull;

f) les lots un et deux de la subdivision officielle du lot six de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lots 42-6-1 et 42-6-2), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull;

g) les lots un et deux de la subdivision officielle du lot sept de la subdivision officielle du lot originaire quarante-deux (lots 42-7-1 et 42-7-2), rang Cinq (rg V), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull.

Avec aussi le droit exclusif à l'aire de stationnement connue et désignée comme portant le numéro S-67 d'après les déclarations de copropriété ci-après relatées.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de dix-huit mille quatre cent quarante-quatre dollars (18 444,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 17, rue Laurier, salle 1.380, Hull, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 3 février 1992

78431

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-18-001507-918
550-05-001508-916

CUISINE DECO LTÉE., partie demanderesse, contre DOMINIC ANTOINE, et BRUNO ANTOINE, partie défenderesse.

Désignation

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot six cent soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire dix-huit B (lot 18B-670), rang Un (Rg1), au cadastre officiel du canton de Templeton; avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 173, 1^{re} Avenue, Gatineau, QC. Avec et sujet à toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes et non apparentes affectant et pouvant affecter ledit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trente neuf mille sept cent quarante-quatre dollars (39 744 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979 c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Hull, 17, rue Laurier, Hull, QC, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 24 février 1992

78410

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
District d'Iberville
Nos ITA-5340-91 (Cour fédérale)
755-18-000001-926

COUR FÉDÉRALE DU CANADA, SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, partie demanderesse, contre TERMINAL RENTAL INC., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

«A) Une partie du lot numéro trois cent vingt-neuf (ptie 329), figurant sur le cadastre de la paroisse de Lacolle, et dont les

dimensions sont les suivantes : quatre cent quatre-vingt-onze pieds (491 pi) dans sa limite ouest, mille six cent neuf pieds et deux dixièmes (1 609,2 pi) dans sa limite nord, quatre cent quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes (484,7 pi) dans sa limite est et mille six cent trente pieds et deux dixièmes (1 630,2 pi) dans sa limite sud. Cette partie du lot est bornée ainsi : à l'ouest par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro 329, au nord par l'étendue de terre décrite ci-après, à l'est par le lot numéro trois cent vingt-sept figurant sur ledit cadastre, au sud par la frontière entre les États-Unis d'Amérique et le Canada;

B) une partie du lot numéro trois cent trente (ptie 330), figurant sur le cadastre susdit, et dont les dimensions sont les suivantes : quatre cent quatre-vingt-cinq pieds et deux dixièmes (485,2 pi) dans sa limite ouest, mille cinq cent quatre-vingt-cinq pieds et trois dixièmes (1 585,3 pi) dans sa limite nord, quatre cent quatre-vingt-sept pieds et deux dixièmes (487,2 pi) dans sa limite est et mille six cent neuf pieds et deux dixièmes (1 609,2 pi) dans sa limite sud. Cette partie de lot est bornée ainsi : à l'ouest par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro 331, au nord par le lot numéro trois cent trente-deux figurant sur le même cadastre, à l'est par le lot numéro trois cent vingt-six (lot n° 326) figurant sur le même cadastre et au sud par l'étendue de terrain décrite ci-dessus.

Avec les bâtiments qui s'y trouvent.

Évaluation uniformisée: 11 024,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, soit : 2 756,00 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 février 1992.

Le shérif,
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif
Cour supérieure

78405

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
District d'Iberville
Nos 755-18-000014-903
755-05-000150-886

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, ès qualités, partie demanderesse, contre LES JARDINIERS MODÈLES INC. et PAUL BOUDRIAS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

Les immeubles donnés en garantie par Les Jardiniers Modèles inc.

1. Les lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et cent quarante-neuf (nos 147, 148, 149), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, division d'enregistrement de Napierville, mesurant en superficie environ quatre-vingt-trois (83) arpents, plus ou moins.

2. Une terre mesurant environ deux cent soixante (260) arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesures, connue et désignée comme faisant partie des lots numéros cent quarante-cinq et cent quarante-six (pties nos 145 et 146) du même cadastre et étant toute la partie desdits lots comprise dans les bornes suivantes, savoir: bornée d'un côté, vers le nord-ouest, en partie par le lot numéro deux cent vingt-quatre (no 224) du même cadastre et en partie par le trait carré des terres du grand rang Saint-Patrice; de l'autre côté, vers le sud-est, par le nouveau cours du tracé de la rivière Lacadie; en avant, vers le sud-ouest, par le chemin public; et en arrière, vers le nord-est, par le lot numéro quatre-vingt-onze et par une partie du lot numéro quatre-vingt-douze (no 91 et no 92) du même cadastre.

Ladite partie du lot numéro cent quarante-cinq (ptie no 145) étant deux parties distinctes et décrites comme suit:

a) une partie dudit lot numéro cent quarante-cinq étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par la partie du lot numéro cent quarante-six (ptie no 146) ci-après décrite, vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par la rivière Lacadie.

b) une autre partie dudit lot numéro cent quarante-cinq (ptie no 145) étant un terrain de forme triangulaire et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par la partie du lot numéro cent quarante-six (ptie no 146) ci-après décrite, vers le sud par la rivière Lacadie, vers le nord-est par une partie du lot numéro quatre-vingt-douze (ptie no 92) du même cadastre.

Ladite partie du lot numéro cent quarante-six (ptie no 146) étant bornée comme suit: vers le nord par les lots ou partie des lots numéros deux cent vingt-quatre, deux cent vingt-cinq, deux cent vingt-six, deux cent vingt-sept, deux cent vingt-huit, deux cent vingt-neuf, deux cent trente, deux cent trente et un, deux cent trente-deux, deux cent trente-trois et deux cent trente-quatre (nos ou pties nos 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234) du même cadastre, vers le nord-est par le lot numéro quatre-vingt-onze (no 91) du même cadastre, vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est en partie par les parties du lot numéro cent quarante-cinq (pties no 145) ci-dessus décrites et en partie par la rivière Lacadie.

3. Un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent cinquante (ptie 150) du même cadastre, mesurant en superficie six arpents et cinquante-neuf centièmes d'arpent (6,59 arp) plus ou moins, et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot numéro cent quarante-huit (ptie no 148) ci-dessus décrite, vers le nord-est par la partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie 151) ci-après décrite, vers le sud-est par la rivière Lacadie, vers le sud-ouest par le lot numéro cent quarante-neuf (149).

4. Un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie no 151) du même cadastre, mesurant en superficie quatre arpents et cinquante-cinq centièmes d'arpent (4,55 arp), plus ou moins et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot numéro cent quarante-huit (ptie no 148) du même cadastre, vers le nord-est par le lot numéro cent cinquante-deux (no 152) du même cadastre, vers le sud-est par la rivière Lacadie, vers le sud-ouest par la partie du lot numéro cent cinquante (no 150) ci-dessus décrite.

5. Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent cinquante-cinq (ptie no 155) du même cadastre et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par les lots ou la partie des lots numéros deux cent quatorze, deux cent quinze, deux cent seize, deux cent dix-sept, deux cent dix-huit et deux cent dix-neuf (nos ou pties nos 214, 215, 216, 217, 218 et 219) du même cadastre, vers le nord-est par les lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et cent quarante-neuf (nos 147, 148 et 149) ci-dessus décrits, vers le sud-est par la rivière Lacadie, vers le sud-ouest par le lot numéro deux cent cinq (no 205) ci-après décrit.

6. Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro deux cent cinq (ptie no 205) du même cadastre et étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par les lots numéros ou partie des lots numéros deux cent douze, deux cent treize, deux cent quatorze (nos ou pties nos 212, 213, 214) du même cadastre, vers le nord-est par la partie du lot numéro cent cinquante-cinq (ptie no 155) ci-dessus décrite, vers le sud-est par la rivière Lacadie et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro deux cent cinq (ptie no 205), appartenant à A. Galipeau ou représentants.

7. Une terre mesurant quarante (40) arpents en superficie, plus ou moins, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224) du même cadastre et étant bornée comme suit: vers le sud-est par une partie du lot numéro cent quarante-six (no 146) ci-dessus décrite, vers le sud-ouest par le chemin public, vers le nord-est par une partie du lot numéro deux cent vingt-cinq (ptie no 225) et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224) appartenant à Régis Beaudin ou représentants.

À distraire toutefois dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224):

a) la partie vendue à Paul Boudrias suivant acte enregistré à Napierville sous le no 54124 et étant bornée comme suit: en avant, vers le sud-ouest, par le chemin public ou rang Saint-Paul et des trois (3) autres côtés par d'autres parties dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224) faisant l'objet des présentes;

b) la partie vendue à Jean-Guy Hotte suivant acte enregistré sous le no 55968 et étant bornée comme suit: en avant, vers le sud-ouest, par le chemin public ou rang Saint-Paul; d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie 224), appartenant à Régis Beaudin ou représentants; en arrière, vers le nord-est et de l'autre côté, vers le sud-est, par d'autres parties dudit lot numéro deux cent vingt-quatre (pties no 224) faisant l'objet des présentes.

Avec bâtisses dessus construites.

Les lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et la partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (nos 147, 148 et ptie no 224) sont sujets à une servitude en faveur de Shawinigan Water & Power re : droit de poser des poteaux etc.

Immeuble donné en garantie additionnelle de M. Paul Boudrias

Un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent vingt-quatre (ptie no 224), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington, division d'enregistrement de Napierville, mesurant deux cent quatre-vingts pieds (280 pi) de largeur sur trois cents pieds (300 pi) de profondeur, plus ou moins et mesures anglaises; la ligne sud-est de ce lopin de terre étant située à quarante pieds (40 pi) de la ligne C-B montrée sur un plan préparé par Laurent Véronneau, arpenteur-géomètre, en date du 18 juin 1971, cette ligne étant la ligne nord-ouest d'un autre lopin de terre ou autre partie du même lot faisant l'objet des présentes; avec maison dessus construite.

Évaluation uniformisée: 725 247,54 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit: 181 311,89 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Le tout pour être vendu en bloc conformément à l'ordonnance contenue au jugement rendu le 15 mars 1990 par l'honorable juge Gontrand Rouleau.

Au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif,
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 février 1992 3569

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000788-916
505-18-000007-922

PIERRE DESCHÊNES, résidant et domicilié au 1620, Sommet-Trinité, Saint-Bruno, district de Longueuil, partie demanderesse, contre 126860 CANADA LTÉE, ayant un bureau au 5129, rue Notre-Dame-de-Grâce, Westmount, (QC), district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Basile-le-Grand, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

A) une partie de la subdivision numéro trois du lot originaire quatre cent deux (402-3 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, bornée vers le nord-est par une partie du lot 402-3, vers le sud-est par le lot 402-2-1, vers le sud-ouest par le boulevard des Trinitaires (montré à l'originaire), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 402-3; mesurant dix-sept mètres et quarante centièmes (17,40 m) vers le nord-est et vers le sud-ouest, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le sud-est et vers le nord-ouest; contenant, en superficie, sept cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et cinq dixièmes de mètre carré (795,5 m²);

B) une partie de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro quatre cent deux (402-3 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, bornée dans une première ligne vers le nord-est, dans une première ligne vers le sud-est, dans une deuxième ligne vers le nord-est et dans une deuxième ligne vers le sud-est par d'autres parties du lot 402-3, vers le sud-ouest par le boulevard des Trinitaires montré à l'originaire, vers le nord-ouest par la partie du lot 402-4-2 ci-dessous décrite; mesurant huit mètres et cinquante centièmes (8,50 m) dans une première ligne vers le nord-est, douze mètres et soixante-huit centièmes (12,68 m) dans une première ligne vers le sud-est, cinq mètres et quatre-vingt-deux centièmes (5,82 m) dans une deuxième ligne vers le nord-est, trente-deux mètres et soixante-neuf centièmes (32,69 m) dans une deuxième ligne vers le sud-est, treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m) vers le sud-ouest, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le nord-ouest; contenant, en superficie, cinq cent cinquante-six mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (556,3 m²);

C) une partie de la resubdivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre cent deux (402-4-2 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 402-4-2, vers le sud-est par la partie du lot 402-3 ci-dessus décrite au paragraphe b, vers le sud-ouest par le boulevard des Trinitaires (montré à l'originaire) vers le nord-ouest par les lots 402-4-2-1 et 402-4-2-3; mesurant sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) vers le nord-est et vers le sud-ouest, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le sud-est et vers le nord-ouest; contenant, en superficie, trois cent quarante-huit mètres carrés et quatre dixièmes de mètre carré (348,4 m²); le tout tel qu'il appert des descriptions techniques préparées par Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du quatorze juin mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) sous les numéros 2257 et 2258 de son répertoire.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble ».

La mise à prix est fixée à 13 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC.21, Longueuil, province de Québec, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 24 février 1992

78366

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-011993-902
500-18-000546-912

LA BANQUE LEUMI LE-ISRAËL (CANADA), banque à charte légalement constituée, ayant une succursale au 5178, route Queen-Mary, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JOSEPH MENSCHIK, résidant et domicilié au 90, croissant Cherrywood en la ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR Montréal, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 421 de la subdivision officielle du lot originaire no 285, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal; avec maison y dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 90, Croissant Cherrywood, Dollard-des-Ormeaux, province de Québec. L'immeuble servant de résidence familiale.»

La mise à prix fixée à 77 000,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 38 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1992, à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1992

78407

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
Nos 500-02-025462-891
500-18-000038-928

COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDEY DE LAVAL, 125, boulevard des Prairies, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre WESTMOUNT TRUST COMPANY LTÉE, 380, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR Laval, et 2853-4643 QUÉBEC INC., M. Jean Paul Robert, 306, place d'Youville, local A-10, Montréal, QC, les mis-en-cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre cent trente-quatre du lot originaire numéro trois cent trente-six (336-434), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Martin; avec bâtisse érigée portant le numéro d'immeuble 380, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval.

L'immeuble ci-avant décrit est la propriété de la mise-en-cause subséquente et ce, pour l'avoir acquis de la défenderesse au terme d'un acte de vente enregistré à la division d'enregistrement de Laval le 13 mars 1991 sous le numéro 761335.

Rôle ville de Laval no 023C-78-196-9».

La mise à prix est fixée à 322 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval à Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1992

78409

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
Nos 500-02-034109-897
500-18-000484-916

RGA MÉTAL LTÉE, partie demanderesse, contre PAUL SYLVESTRE «LE JOURNAL DE L'EMPLOI», partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-sept (57-290),

aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval. L'immeuble servant de résidence familiale.

Adresse: 1475, croissant de la Salle, Duvernay, Laval. »

Ville de Laval, rôle no 033B-123-16.

La mise à prix est fixée à 52 700,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 26 350,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1992

78408

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014747-917

ROCKY MOUNTAIN ENTERPRISES LTD., également connue sous le nom de **ROCKY MOUNTAIN ENTERPRISES LTÉE**, personne juridique ayant son siège social et son principal établissement en la ville de Montréal, district de Montréal, au 4150, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 365, partie demanderesse, contre **STELUTA CONSTANTINESCU-BOTA**, veuve non remariée de Octavian Bota, résidant et domiciliée au 5790, avenue Rembrandt, penthouse no 1 en la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Un terrain en copropriété situé dans la ville de Côte-Saint-Luc, province de Québec, désigné comme étant composé des subdivisions de lot suivantes:

a) les subdivisions numéros neuf cent un, neuf cent huit et mille un du lot originaire numéro quatre mille huit cent cinquante-deux (4852-901, -908 et -1001) figurant sur le cadastre de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal; le tout correspondant à l'appartement no 908 et au penthouse no 1 de l'immeuble construit sur ledit terrain, immeuble appelé Rembrandt House et portant le numéro d'immeuble 5790 de l'avenue Rembrandt en la ville de Côte-Saint-Luc;

b) les subdivisions numéros A quarante-quatre, A quarante-cinq, A quarante-six et A quarante-sept du lot originaire numéro quatre mille huit cent cinquante-deux (4852- A44, -A45, -A46 et -A47), figurant sur le cadastre susdit; et

c) la fraction proportionnelle du droit indivis sur les parties communes, attribuée au propriétaire de la partie exclusive mentionnée ci-dessus et sans restreindre la généralité de ce qui précède, est désignée sur le cadastre susdit comme étant constituée par les subdivisions numéros un, deux et trois du lot originaire numéro quatre mille huit cent cinquante-deux (4852-1, -2 et -3), le tout tel qu'il est établi dans la déclaration de copropriété enregistrée à Montréal sous le numéro 2652052.

Les servitudes suivantes existent au profit ou à la charge du fonds décrit ci-dessus:

i. Les servitudes usuelles de service public et municipales qui grèvent le terrain donnant sur le boulevard Cavendish et sur l'avenue Rembrandt, respectivement, et ce, au profit de la ville de Côte-Saint-Luc, ces servitudes ayant été créées en due forme, par des actes constitutifs de servitudes reçus par le notaire A. Earl Kimmel, et enregistrés au bureau de Montréal sous les numéros 2091476, 2207126, 2207126 et 2632851 respectivement;

ii. La convention d'usage faite avec la ville de Montréal concernant le branchement de la conduite d'eau, convention dûment enregistrée au bureau susdit, sous le numéro 2629890;

iii. La servitude d'usage concernant le branchement des canalisations avec le réseau de la ville de Côte-Saint-Luc, dont acte est dûment enregistré au bureau susdit, sous le numéro 2632852;

iv. La servitude usuelle au profit d'Hydro-Québec et d'autres, dont acte, passé sous seing privé, est dûment enregistré au bureau susdit, sous le numéro 2623722;

v. La servitude par destination du père de famille, établie en vertu de la déclaration de copropriété mentionnée ci-dessus et enregistrée sous le numéro 2652052, déclaration dans laquelle sont stipulés, relativement à ladite subdivision numéro 4852-3, des droits de passage et d'usage ainsi que certaines autres conditions concernant l'aire de récréation, et le consentement à des dispositions semblables concernant l'aire de récréation devant être aménagée sur l'immeuble voisin.

En l'état où l'immeuble subsiste, avec tout ce qui y est accessoire, y compris les servitudes actives ou passives, apparentes ou non, et ce, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 106 875,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, à Laval, à 155, boulevard Je me Souviens, Laval, le SEIZIÈME (16^e) jour d'AVRIL 1992, à DOUZE heures.

Shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 février 1992

78432

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-008574-913
500-18-000012-923

TODDGLEN CONSTRUCTION LIMITED, partie demanderesse, contre DINNEX DEVELOPMENTS INC., corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau principal dans la ville de Toronto, au 355, Adelaide Ouest, 2^e étage, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, appartenant à la partie défenderesse, Dinnex Developments Inc. :

« L'emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Charles en la municipalité de la ville de Kirkland, province de Québec, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro cent cinquante-trois (ptie 153), aux plan officiel et livre de référence de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie dudit lot mesurant quatre cent trois pieds et deux dixièmes de pied (403,2 pi) le long de sa ligne nord-est et de sa ligne sud-ouest respectivement, trois cents pieds (300 pi) le long de sa ligne nord-ouest et sa ligne sud-est respectivement, et contenant en superficie cent vingt mille neuf cent cinquante-sept pieds carrés (120 957 pi²) et bornée, cette partie dudit lot : en avant, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro cent cinquante-trois (ptie 153) maintenant formant partie dudit boulevard Saint-Charles; en arrière, vers le sud-ouest, par les lots numéros 153-292, 153-293, 153-294, 153-295, 153-296 et par une partie du lot numéro 153-197, tous dudit cadastre; d'un côté, vers le sud-est, par une partie du lot originaire numéro cent cinquante-quatre (ptie 154) et par lot numéro 154-320 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro cent cinquante-trois (ptie 153). Toutes les mesures ci-dessus sont des mesures anglaises et plus ou moins; avec tous les édifices ci-dessus érigés et, en particulier, la bâtisse portant le numéro d'immeuble 3766, boulevard Saint-Charles dans la ville de Kirkland. »

La mise à prix est fixée à 145 425,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1992

78406

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003128-910
S. 200-18-000032-928

CAISSE POPULAIRE DE VAL-BÉLAIR, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1065, boulevard Pie-XI Nord, Val-Bélair, QC, district de Québec, G0A 1G0, demanderesse, contre GUY CARRIER, domicilié et demeurant au 1146, Couronne, Val-Bélair, QC, district de Québec, G3K 1C9, et SYLVIE BARBEAU, domiciliée et demeurant au 1146, Couronne, Val-Bélair, QC, G3K 1C9, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision quatre-vingt-quatre de la subdivision trente-six du lot originaire deux cent soixante-dix (270-36-84), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances et devant porter la désignation d'immeuble 1146, rue de la Couronne, Val-Bélair. Sujet, ledit immeuble, à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, enregistrée à Québec sous le numéro 1270789. »

La mise à prix est fixée à vingt et un mille sept cent cinquante dollars (21 750,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300 boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 mars 1992

78427

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003698-912
S. 200-18-000035-921

CAISSE POPULAIRE DUBERGER, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 2620, rue Darveau, en les cité et district de Québec, demanderesse, contre **MUCUIME MOLOGEAN**, autrefois domiciliée au 269, de Lanaudière, en les cité et district de Québec et ayant élu domicile au bureau du protonotaire dudit district, défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant formé des lots et emplacements suivants, à savoir :

a) la subdivision numéro deux de la subdivision numéro quatre-vingt-onze du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-91-2), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, pour la division d'enregistrement de Québec; et

b) la subdivision numéro quatre-vingt-treize du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-93), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, pour la division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le(s) numéro(s) d'immeuble 2035, de la Ronde à Québec.

Sujet à toutes les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes pouvant affecter ledit immeuble.

Également par les présentes, l'emprunteur nantit en faveur du prêteur tous les meubles meublants et appareils garnissant l'immeuble ci-dessus mentionné ou les logements y situés. »

La mise à prix est fixée à soixante mille dollars (60 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300 boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 mars 1992

78425

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000615-927
C.Q.Q. 200-02-000831-927

CÉRAMIQUE DANIEL LANGLOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4809, du Morillon, Saint-Augustin, demanderesse contre **PIERRE RANGER CONSTRUCTION INC.**, corporation ayant son bureau au 4540, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec, défenderesse et **REVÊTEMENTS SÉLECTS INC.**, corporation ayant son bureau au 4540, boulevard Charest Ouest, Québec, mise en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision sept du lot originaire quarante-cinq (45-7) du cadastre officiel de Saint-Colomb de Sillery, division d'enregistrement de Québec, portant le numéro d'immeuble 2069, rue du Parc-Gomin, Sillery, province de Québec; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à cinquante et un mille neuf cent vingt dollars (51 920,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300 boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 mars 1992

78424

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
C.S.A. 415-05-000018-902
S. 200-18-000030-922

LES PÉTROLES L.W. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 187, rue Saint-Louis, Warwick, QC, JOA 1M0, demanderesse, contre **MARCEL BOIVIN**, demeurant au 1300, place Monère, Val-Bélair, QC, G3J 1P4, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant :

a) la resubdivision numéro deux de la subdivision numéro six du lot originaire numéro trois cent cinq (305-6-2) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) les subdivisions numéro sept, vingt-deux et vingt-trois du lot originaire numéro trois cent cinq (305-7, 305-22 et 305-23) du susdit cadastre;

c) une partie non resubdivisée de la subdivision numéro trente-trois du lot originaire numéro trois cent cinq (ptie 305-33) du susdit cadastre.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 305-6-2 et 305-23, vers le sud-est par le lot 305-2 (rue Bouffon), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 305-33 et vers le nord-ouest par une partie du lot 305. Mesurant vingt et un pieds (21 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud est et cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; contenant en superficie totale deux milles quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (2 097 pi²), le tout mesures anglaises.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 2270, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette, province de Québec.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, et notamment une servitude de zonage de l'aéroport en faveur du ministère des Transport du Canada, acte fait sous seing privé, le onze février mil neuf cent soixante-trois (11 février 1963), enregistré à Québec le vingt février mil neuf cent soixante-trois (20 février 1963) sous le numéro 521693.

La mise à prix est fixée à soixante et un mille dollars (61 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé à l'ordre de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 mars 1992

78426

Rimouski

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-000006-924
100-05-000256-914

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, dont le siège social est situé au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, et ayant un bureau au 1511, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, district de Rimouski, par-

tie demanderesse, contre GASTON DIONNE, domicilié et résidant au 6, rue Charette à Mont-Joli, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, Moreault, SS.04, Rimouski, partie mise en cause.

« Un immeuble situé dans la ville de Mont-Joli, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491-10) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli; avec bâtisses dessus construites et dépendances. Sujet, ledit immeuble, à toutes les servitudes actives et passives pouvant affecter ledit immeuble et légalement enregistrées. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit en chèque certifié fait à l'ordre du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 11 518,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Conformément à l'article 687.1 du Code de procédure civile, la mise à prix est fixée à 23 037,50 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-LOUIS LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 26 février 1992

78364

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cause shérif: 450-18-000049-907
Cause no: 450-05-000076-901

GAÉTANE LEFEBVRE, domicilié au 811, rue Boisvert à l'Avenie, district de Drummond, partie demanderesse, contre MICHEL LANGLOIS, domicilié au 705, chemin du Ruisseau à Katevale (Sainte-Catherine-de-Hatley), district de Saint-François, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros mille trois cent soixante-douze et mille trois cent soixante-quatorze (1372 et 1374), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Hatley et contenant approximativement cent deux acres

(102 ac) de terre en superficie; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, situées en la municipalité de Katevale, province de Québec. Cette partie du lot originaire numéro mille trois cent soixante-quatorze (1374 pte) dans le 9^e Rang du cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Hatley de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite 0,93 mètres; à l'est par une autre partie dudit lot emprise actuelle, mesurant le long de cette limite 58,09 mètres et à l'ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite 14,14 mètres suivant un arc de cercle de 4 120,35 mètres de rayon et 43,95 mètres.

Ayant une superficie de 26,3 mètres carrés.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 25 350,00 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, 100, rue Dufferin, Stanstead, JOB 3E0, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
COLETTE BOUCHARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 21 février 1992

78370

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000202-910
750-18-000039-919

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre ANDRÉ TRUDEAU, résidant au 1525, Bordeleau, R.R. no 2, cité et district de Saint-Hyacinthe, province de Québec, et JACQUELINE GRANGER, résidant au 3450, des Maronniers, cité et district de Saint-Hyacinthe, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

Désignation

«Un immeuble situé en la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, ayant front sur la rue Bordeleau, étant, au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, le lot deux de la subdivision du lot originaire soixante-douze (72-2); avec toutes constructions s'y trouvant, notamment une maison unifamiliale portant le numéro d'immeuble 1525 de la rue Bordeleau, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 20 548,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, local 200, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME GLADYS SALVAIL

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 25 février 1992

78434

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000423-847
750-18-000003-923

LA CAISSE POPULAIRE RIVIERA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3175, boulevard de la Mairie à Tracy, dans le district de Richelieu, partie demanderesse, contre LAURENT LEMIEUX, domicilié et résidant au 1192, rang Bourchemin à Saint-Hugues, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

Désignation

«1. Une terre située sur le rang Bourchemin Ouest de la paroisse de Saint-Hugues, connue et désignée sur le plan et au livre de renvoi officiels de ladite paroisse, comme étant partie du lot originaire numéro quatre (ptie 4) de la contenance de trois arpents de largeur sur environ quatorze arpents de profondeur, soit tout le terrain situé entre le chemin et le cordon du rang Barrow. Bornée en front par le chemin, en profondeur par le cordon des terres du rang Barrow, d'un côté par partie 5 ci-après décrite et de l'autre côté par la terre appartenant à monsieur Léo Messier ou représentants; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Hugues, rang Bourchemin Ouest, de la contenance de un arpent et demi de largeur par quatorze arpents de profondeur, le tout devant être exactement la

juste moitié nord-ouest du lot connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hugues, par et sous le numéro cinq (no 5, N.-O. 5) comprenant tout le terrain entre le chemin public et le cordon des terres du rang Barrow, d'un côté par le lot 4 ci-haut décrit et de l'autre côté par le résidu du lot 5; avec toutes les bâties y érigées, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdites terres et notamment une servitude en faveur de Southern Power Co. Ltd., enregistrée à Bagot sous les numéros 86118 et 83443.»

La mise à prix est fixée à 36 302,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, local 200, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME GLADYS SALVAIL

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 2 mars 1992

78433

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002081-911

GILBERT CHARBONNEAU, 13677, rue Saint-Michel, Saint-Janvier, ville de Mirabel, partie demanderesse, contre **RAYMOND BEAUCHAMP**, 1079, La Voie-du-Bois, Prévost, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

«Un emplacement situé dans la municipalité de Prévost, connu et désigné comme étant les lots numéros douze et treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit A (lots 18A-12 et 18A-13) dans le Troisième Rang (rg III), canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, division d'enregistrement de Terrebonne; avec une bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 1079 de la rue La Voie-du-Bois, Prévost, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 32 276,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 février 1992

78367

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000153-915

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, corps politique dûment incorporée, ayant son bureau principal au 1881, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **RAYMOND CYR**, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Argenteuil, partie mise en cause.

«Un certain emplacement situé dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et étant composé d'une partie du lot bloc A (ptie bloc A), canton d'Howard, cadastre officiel dudit canton d'Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil; borné comme suit: vers l'est-sud-est par le chemin Flamingo (A-46), vers le sud-ouest par une partie du bloc A et par les lots A-357, A-358 et A-359, vers le nord par le lac du Coeur et vers le nord-est par le lot A-360; mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86) dans sa ligne est-sud-est, cent six mètres et quatre-vingt-huit centièmes (106,88) dans sa ligne sud-ouest, douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19) dans sa ligne nord et quatre-vingt-quatre mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (84,95) dans sa ligne nord-est. Contenant une superficie de mille trois cent deux mètres carrés et huit dixièmes (sup.: 1 302,8 mètres carrés). Le tout tel que montré sur un plan préparé par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 1990 (Plan no X-33959, minute C-2675).»

La mise à prix est fixée à 893,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil, 505, Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1992 à QUATORZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 février 1992

78369

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000982-911

OTTAWA COMMUNITY CREDIT UNION, corps politique dûment incorporé selon les lois de la province d'Ontario, faisant affaires à Ottawa, province d'Ontario, au 275, rue Bank, partie demanderesse, contre ROBERT G. DEWAR, domicilié et résidant au 276, Fairmont, municipalité d'Ottawa, province d'Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

«Le lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire vingt-sept B (27B-9), rang Un (rg 1), canton de Grandison.»

La mise à prix est fixée à 4 892,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint.
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 février 1992

78368

Ventes pour taxes

Municipalité régionale de comté de Lajemmerais

Prenez avis que la liste des propriétés à être mises en vente pour taxes a été publiée au journal «L'Information», éditions du 15 et du 22 février 1992, et au journal «Les Deux Rives», éditions du 18 et du 25 février 1992.

Verchères, le 26 février 1992

78372

La secrétaire-trésorière.
MARYSE VERMETTE

Municipalité régionale de comté d'Abitibi

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Michel Roy, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Abitibi, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus le 9 avril 1992 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal «L'Écho» dans les éditions des 19 et 26 février 1992, conformément à l'article 1027 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Amos, le 27 février 1992

78371

Le directeur général et secrétaire-trésorier.
MICHEL ROY

Ville de Chibougamau

Avis public est donné par le soussigné que l'avis public ainsi que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique, le 25 mars 1992 à dix (10) heures, pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires ont été publiés au journal «La Sentinelle de Chibougamau», aux éditions du 10 décembre 1991 et du 3 mars 1992, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Chibougamau, le 28 février 1992

78373

Le greffier.
JEAN FRASER, avocat

Erratum

Jean Riopel Inc. C. Jean Marie Burnett

Dans l'avis de vente publié le 22 février 1992, à la page 697, l'heure de la vente aurait dû se lire «ONZE heures TRENTE» au lieu de «DOUZE heures».

3571

Village de Fortierville et paroisse de Sainte-Philomène-de-Fortierville

Dans l'avis d'annexion publié le 22 février 1992, à la page 640, dans la dernière ligne du 3^e alinéa la population de la paroisse de Sainte-Philomène-de-Fortierville aurait dû se lire «309 habitants» au lieu de «390 habitants».

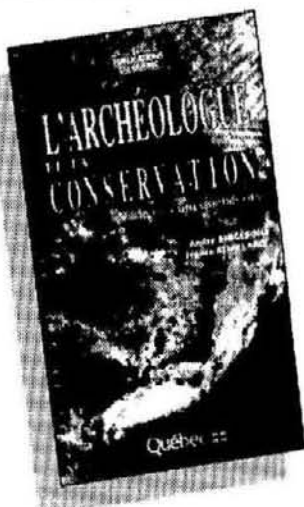
3571

AVIS

**PAGE BLANCHE
NON NUMÉROTÉE
MAIS INCLUSE
DANS LA PAGINATION**

L'ARCHÉOLOGUE ET LA CONSERVATION

VADE MECUM QUÉBÉCOIS



Indispensable à ceux qui oeuvrent sur le terrain, mais également à tous ceux qui ont pour tâche de préserver la culture matérielle de l'archéologie, ce manuel présente les mesures d'urgence à prendre in situ pour la plupart des matériaux, quelques techniques appliquées à l'archéologie, ainsi que les mesures de conservation préventive à adopter après la fouille.

Imprimé sur un papier résistant à l'humidité et aux déchirures, cet ouvrage sera aussi à l'aise sur le terrain qu'en laboratoire.

Un guide qui facilitera la communication entre spécialistes de la conservation-restauration et ceux de l'archéologie grâce à l'utilisation d'un vocabulaire commun.

L'archéologue et la conservation
Ministère des Affaires culturelles
1991, 194 pages
EQQ 2-551-14758-1

29,95 \$

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Commande postale

Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information

(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

Nom : _____ No compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : () _____

Quant.	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EQQ 2-551-14758-1	L'archéologue et la conservation	29,95 \$	

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées ☐  ☐ 

Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de « Les Publications du Québec »
Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.
Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec 

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

